

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président  
M. PIERRE ANDRÉ, commissaire  
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES  
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 18 mai 2004 à 19 h  
Hôtel Cartier  
Sainte-Foy

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 18 MAI 2004  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION  
SUR LES MAMMIFÈRES MARINS ..... 4  
    M. Robert Michaud  
M. ISRAËL BLANCHET ..... 23  
REPRISE DE LA SÉANCE  
LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT ..... 32  
    M. André Stainier  
PÊCHES ET OCÉANS CANADA ..... 48  
    Mme Camille Mageau  
    M. Sylvain Paradis  
    M. Michel Gilbert

---

**SÉANCE DU 18 MAI 2004**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonsoir, nous allons débiter dans quelques petits instants, je vais attendre une petite minute encore, il manque encore des participants, je vais attendre encore une minute mais je vais commencer mon discours dans environ une minute.

10

Alors mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques qui pourraient être réalisés dans l'estuaire et le golfe Saint-Laurent. Mon nom est Michel Germain, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

15

Je suis secondé par messieurs Jacques Locat et Pierre André qui agissent à titre de commissaires.

20

Cette deuxième partie de l'audience publique a pour but de permettre aux citoyens et aux groupes d'exprimer leur opinion sur le dossier, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des avenues de solutions face aux enjeux identifiés, notamment mais non exclusivement dans le rapport du Comité d'experts rendu public en mars 2004.

25

J'appellerai donc, dans l'ordre de leur inscription, les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Après chacune des présentations, la Commission prendra quelques instants pour échanger avec les participants, afin de préciser certains aspects ou développer davantage des éléments contenus dans le mémoire.

30

Il ne faudrait pas interpréter le questionnement de la Commission comme étant révélateur de sa position. Je précise que la Commission est en enquête et qu'elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires.

35

Au cours de cette deuxième partie de l'audience, les représentants du Comité d'experts et les personnes-ressources, qui étaient présents lors de la première partie de l'audience, n'ont pas de rôle particulier à jouer. Bien entendu tous sont invités à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

40

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le sujet à l'étude et contiendra également des recommandations sur les avenues à privilégier dans une perspective de développement durable.

45 Je rappelle que le mandat qu'a reçu le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est d'une durée de cinq mois et demi (5 ½) et que le rapport du BAPE doit être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 31 août prochain. Le ministre doit ensuite rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants.

50 Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans le site Internet de la Commission environ une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience publique. Dans ce cas-ci, j'aurais une précision. La semaine prochaine, nous sommes aux Îles-de-la-Madeleine, c'est-à-dire que normalement, les transcriptions de cette semaine devraient être disponibles dans le courant de la semaine  
55 prochaine; parce que normalement, on va tenir des audiences dans la même semaine, mais c'est la semaine prochaine que nous allons être aux Îles. Donc les transcriptions d'aujourd'hui et de demain seront disponibles quelque part la semaine prochaine.

60 Les membres de l'équipe du BAPE présents sont madame Stéphanie Dufresne, analyste, et madame Marie-Ève Chamberland, conseillère en communication. Il y a également à l'arrière madame Danielle Dallaire qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

65 La logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Alors nous y retrouvons monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique, monsieur Daniel Buisson pour le son.

70 Je vous rappelle que les centres de consultation régionaux sont situés à la Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski, 300, allée des Ursulines; à la Bibliothèque du Cégep de la Gaspésie, 96, Jacques-Cartier à Gaspé; à la Bibliothèque municipale de Cap-aux-Meules, au 315, chemin Principal, Îles-de-la-Madeleine; à la Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, 500, rue Joliet à Sept-Îles. Les deux centres permanents sont le bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage, et la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

75 Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission sera également rendue publique dans notre site Internet. L'adresse du site est disponible à l'arrière de la salle.

80 À ce jour, la Commission, nous avons reçu de nombreux mémoires, nous en attendons également un certain nombre de mémoires, j'ai les derniers résultats concernant les mémoires. La Commission entendra donc ici, à Québec, neuf (9) mémoires, ce soir et demain après-midi. Il y a également sept (7) mémoires que nous avons reçus, qui ne seront pas présentés, néanmoins ces mémoires seront rendus publics à la fin de la deuxième partie de l'audience.

85 Je souligne aussi qu'il y a un certain nombre de mémoires, disons plus d'une vingtaine de mémoires, peut-être trente (30) mémoires, qui vont être présentés aux Îles-de-la-Madeleine.

Donc on a plusieurs gens qui ont manifesté le désir de présenter des témoignages aux Îles-de-la-Madeleine, la semaine prochaine, devant la Commission.

90 J'aimerais aussi rappeler l'importance que nous accordons à un débat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. Je n'accepterai d'ailleurs aucun propos diffamatoire ou non respectueux dans les mémoires. Comme je vous dis, ça s'est très bien passé en première partie d'audience.

95 Pour ce qui est des présentations des mémoires, autant que possible, nous demandons aux gens, si possible, de synthétiser leur mémoire, donc non pas en faire une lecture exhaustive; ceci nous permet, à ce moment-là, d'avoir plus de temps pour échanger avec les gens, à ce moment-là, un échange entre la Commission et les gens qui présentent leur mémoire.

100 Je mentionne également que tout comme les représentants du Comité d'experts qui sont ici ce soir ou d'autres personnes-ressources qui seraient également présentes, que quiconque dans la salle a la possibilité de faire une rectification de faits, si la personne le juge utile. Cette rectification, ce droit de rectification doit servir uniquement à rectifier des faits et non à réagir sur des opinions émises dans les mémoires. Pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre spécifique à cette fin ouvert à l'arrière de la salle. Les gens inscrits au registre de rectification seront invités à faire leur intervention à la fin de chacune des séances.

110 Je tiens aussi à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire que vous avez reçu ou que vous pouvez demander à l'accueil.

115 Enfin, je rappelle aussi qu'il est, bien entendu, interdit de fumer dans cette salle. Alors sans plus tarder, nous allons procéder à la présentation des mémoires. Je vais maintenant inviter le premier intervenant à prendre place.

120 Alors j'ai remarqué tout à l'heure, lorsque j'ai commencé ma présentation, monsieur Michaud n'était pas arrivé, il est maintenant là.

120

---

125

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

130

**GROUPE DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

135

Alors j'aimerais inviter monsieur Michaud à venir prendre place pour présenter son mémoire.

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

140

Bonjour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bienvenue, je vous laisse la parole pour votre présentation.

145

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

Bonjour, je m'excuse de mon retard, mais c'est difficile de donner à manger aux enfants, faire les devoirs et arriver à sept heures (7 h); sept heures et demie (7 h ½), ce serait une bonne heure pour qu'on commence! Bonjour!

150

Robert Michaud, je suis biologiste et directeur scientifique au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins. J'aimerais faire un bref rappel de l'incident qui nous a catapultés – je m'excuse, j'ai manqué une partie du début, combien de temps on a pour faire notre présentation?

155

**PAR LE PRÉSIDENT:**

160

Comme j'ai dit tout à l'heure, autant que possible, faire une synthèse du mémoire. Mais cependant, je dois dire que ce soir, on a pu avoir quand même, on a dégagé relativement du temps, ça fait que je pense qu'on peut prendre le temps qu'il faut pour votre mémoire, de même que pour les autres personnes qui nous ont présenté des mémoires.

165

Autant que possible, essayez quand même d'en faire une synthèse, dites-vous que nous les avons lus, on a lu chacun des mémoires avant qu'ils soient présentés.

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

170

Merci, je m'excuse.

Alors simplement un rappel, l'incident qui nous a catapultés, le GREMM et moi, dans ce qu'on pourrait appeler une campagne de sensibilisation aux impacts potentiels des levés

sismiques sur les mammifères marins et autres êtres vivants dans le Saint-Laurent ou qui en exploitent les ressources.

175            En fait, monsieur le Président, le GREMM est un groupe de recherche et d'éducation, et notre mandat est d'abord et avant tout de faire de la recherche scientifique et de l'éducation pour la conservation, et c'était la première fois que nous participions à un front commun avec des groupes environnementaux, ou même à des audiences publiques à caractère environnemental.

180            On remonte donc à décembre 2002, soit quelques jours après l'annonce discrète d'Hydro-Québec et du ministère des Ressources naturelles, leur programme, qu'ils prévoyaient investir trois cents millions (300 M\$) pour l'exploration gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent.

185            À ce moment-là, le navire GSI Amiral se trouvait au large de Petite-Rivière et s'apprêtait ou avait déjà peut-être même entrepris des campagnes de levés sismiques pour le compte d'Hydro-Québec. Il s'y trouvait en plein milieu d'un habitat qu'on peut considérer comme un habitat critique pour le béluga du Saint-Laurent et avec, pour toute autorisation, une lettre du ministère des Ressources naturelles, et aucune restriction ou mesure d'atténuation particulière pour réduire les risques, les dommages physiques ou perturbations comportementales aux bélugas ou rorquals bleus, deux (2) espèces en voie de disparition qui étaient susceptibles de se trouver dans ces eaux à ce moment-là.

190            Cette situation, monsieur le Président, nous était apparue presque surréaliste. En fait, ailleurs dans le monde, en réponse aux risques que posent l'utilisation de cette technique-là, les levés sismiques pour la découverte d'hydrocarbures, plusieurs législations ont déjà adopté des réglementations sévères, réglementations qui peuvent aller, dans certains cas, jusqu'à l'exclusion complète ou saisonnière de zones jugées trop sensibles.

195            Cette situation, monsieur le Président, nous était apparue presque surréaliste. En fait, ailleurs dans le monde, en réponse aux risques que posent l'utilisation de cette technique-là, les levés sismiques pour la découverte d'hydrocarbures, plusieurs législations ont déjà adopté des réglementations sévères, réglementations qui peuvent aller, dans certains cas, jusqu'à l'exclusion complète ou saisonnière de zones jugées trop sensibles.

200            Avertis de la présence du navire et de ses intentions, des responsables du ministère des Pêches et Océans ont fait part de leur préoccupation, et ils ont vraisemblablement réussi à convaincre le propriétaire de se retirer.

205            C'est, monsieur le Président, le spectre que ce projet soit réalisé ainsi que le programme d'Hydro-Québec, d'exploration sismique d'Hydro-Québec, dans une zone que nous jugeons trop sensible et ce, sans autre forme de consultation, qui nous a inquiétés au plus haut point et qui nous a motivés à faire connaître les risques associés aux levés sismiques.

210            Nous sommes donc heureux que votre Commission se penche sur cette question, mais comme nous l'avons déjà mentionné, il nous apparaît difficile, voire même peut-être impossible d'évaluer les enjeux réels des levés sismiques sans en considérer leur finalité. Je pense que vous connaissez déjà cet argumentaire. C'est un peu, en fait, comme si on faisait un BAPE sur la construction des porcheries sans parler de leur mise en exploitation.

215 Mais enfin, nous avons accepté l'invitation et nous nous sommes attardés, dans notre  
mémoire, aux impacts potentiels de levés sismiques et à l'acceptabilité de l'utilisation de cette  
technique dans le golfe Saint-Laurent et son estuaire qui sont en fait, et je le rappelle, on y  
reviendra, une petite mer intérieure, semi-fermée, relativement peu profonde, et qui abrite une  
faune abondante et très diversifiée, dont plusieurs espèces sont exploitées commercialement et  
220 ce, non sans subir quelques problèmes; quelques-unes, encore, ont un statut d'espèce en voie  
de disparition.

Un autre petit préambule, contrairement à la croyance populaire, l'océan n'est pas un  
domaine de silence, c'est plutôt un milieu naturel très bruyant, dans lequel les sons voyagent  
225 très efficacement, les baleines ont appris à tirer profit de cette particularité des océans pour  
communiquer et pour s'orienter. Ces sons voyagent entre les baleines, on le croit maintenant, à  
plusieurs centaines, voire quelques milliers de kilomètres.

Or, depuis le milieu du siècle, le bruit de fond dans les océans a presque triplé et ce, en  
230 raison de l'augmentation de la navigation marchande en grande partie. Par contre, au cours  
des dernières décennies, les scientifiques ont aussi appris, comme les baleines, à utiliser les  
sons pour étudier la topographie, la nature des fonds marins, les organismes qui y habitent.  
Les ondes sonores sont même utilisées pour mesurer le réchauffement des océans, épier les  
mouvements des sous-marins militaires.

235 Pendant les années quatre-vingt-dix, les sons pulsés utilisés par l'industrie pétrolière  
pour explorer les fonds marins sont devenus la principale source de bruit dans l'Atlantique nord.  
Ces sons, qui sont répétés à toutes les douze (12) secondes, huit (8) ou douze (12) secondes,  
sans arrêt, pendant des semaines, voire pendant des mois pendant l'été, ces sons  
240 représentent, selon le docteur Chris Clark qui étudie les baleines et l'acoustique des baleines  
depuis quelques décennies maintenant déjà, depuis vingt (20) ans, ils représentent selon lui la  
pire menace acoustique à la vie marine.

245 Dans les milieux côtiers peu profonds, où se concentre la productivité biologique, les  
conséquences sont encore inconnues mais sont potentiellement très néfastes.

L'exposition des mammifères marins à des sons puissants et-ou soutenus d'origine  
anthropique peut entraîner des dommages physiologiques et des modifications  
comportementales, dans certains cas sévères. Je ferai pas la longue énumération et  
250 l'identification des nombreuses études qui ont participé à ce constat-là, mais depuis la  
publication des toutes premières études, dans le milieu des années quatre-vingt-dix, plusieurs  
autres s'y sont ajoutées, ce qui fait que la liste serait très longue aujourd'hui, mais ces études-là  
ont permis en fait simplement de multiplier les exemples, et de mettre en évidence la complexité  
de la question.

255 Or aujourd'hui, on sait que la sensibilité et la réaction des animaux varient  
considérablement d'une espèce à l'autre, elles varient aussi au sein d'une même espèce, selon



260 l'âge, le sexe, le contexte. Et malgré ces développements impressionnants, parce que pour  
vérifier ces effets-là, les scientifiques ont dû utiliser une panoplie d'outils de plus en plus  
sophistiqués, on se croirait dans Star War dans certains projets, malgré ces développements  
impressionnants, il semble encore difficile de prédire quel effet aura un bruit sur une espèce  
particulière, dans un contexte donné. Malgré ces développements impressionnants, il existe  
265 toujours aucune démonstration des effets à long terme de l'exposition aux bruits puissants ou  
soutenus, ou aucune démonstration des effets sur une population de mammifères marins.

270 Cette limite de nos connaissances n'est pas exclusive à cette question, monsieur le  
Président. Il est habituellement difficile d'établir un lien causal entre une tendance à long terme  
et des facteurs isolés. On ne sait pas encore, par exemple, si la contamination de la chaîne  
alimentaire du béluga est responsable de ces problèmes.

275 Dans ce type de problématique, il est toutefois généralement recommandé d'employer  
des indices, des indices dans ce cas-ci du dérangement à court terme, pour évaluer les risques  
ou les conséquences à long terme. Or, monsieur le Président, ces indices existent, ils sont  
nombreux. Pour plusieurs comités d'experts qui se sont penchés déjà sur cette question, ces  
indices justifient largement nos préoccupations et recommandent d'adopter une attitude  
prudente. Plusieurs législations ont déjà d'ailleurs adopté des règles strictes sur la conduite de  
ces travaux, ces règles incluent toutes sortes de mesures d'atténuation qui vont de la simple  
surveillance à des zones d'exclusion géographique ou saisonnière.

280 Étant donné les risques associés à l'utilisation de ces techniques et la difficulté, voire  
l'impossibilité de réduire efficacement ces risques, plusieurs chercheurs recommandent  
maintenant d'éviter complètement ce qu'on appelle les "hot spots" ou les habitats pouvant être  
critiques pour une ou plusieurs espèces, évidemment encore plus particulièrement pour les  
habitats critiques utilisés par des espèces en péril.

285 En Australie par exemple, les opérateurs de levés sismiques doivent respecter une zone  
tampon de vingt kilomètres (20 km) entourant les aires d'alimentation, de repos ou de  
reproduction des baleines. L'application d'une telle mesure suffirait probablement à exclure une  
très grande partie du golfe Saint-Laurent, et sûrement la totalité de l'estuaire du Saint-Laurent.

290 Dans son avis récent concernant les levés sismiques dans le golfe de Californie,  
l'Agence américaine NOAA va jusqu'à exclure toute zone dont la profondeur est de moins de  
quatre cents mètres (400 m). Il affirme que les niveaux de bruit peuvent être augmentés par  
des effets de réverbération entre la surface et le fond, dans ces zones de faible profondeur.  
295 L'application d'une telle mesure, encore une fois, suffirait également à exclure une grande partie  
du golfe Saint-Laurent et, assurément, la totalité de son estuaire.

300 La présence dans le Saint-Laurent de plusieurs espèces en voie de disparition appelle,  
monsieur le Président, à la plus grande prudence. De plus, la topographie du chenal laurentien,  
la présence d'une couche d'eau froide et dense en été, qui est située à environ une centaine de

mètres de profondeur, et les profondeurs généralement faibles que l'on rencontre dans le golfe Saint-Laurent, par rapport au milieu hauturier par exemple, sont susceptibles d'accentuer les risques d'impacts néfastes de levés sismiques sur les mammifères marins.

305 Un des enjeux majeurs reliés à l'autorisation d'un programme d'exploration sismique dans le golfe du Saint-Laurent est dont l'impact potentiel sur le rétablissement de plusieurs espèces de mammifères marins en péril et quelques-unes en voie de disparition.

310 Pour parvenir à une protection efficace des mammifères marins, et particulièrement pour les espèces en péril dont le rétablissement n'est pas assuré, il est urgent de définir, de délimiter et de protéger adéquatement les habitats critiques. Ce sera pas une tâche très facile, mais ce travail-là, selon nous, devrait être fait avant d'autoriser toute nouvelle activité humaine susceptible d'avoir un impact significatif sur les espèces en péril.

315 Il est de notre avis, monsieur le Président, que l'ensemble de l'estuaire du Saint-Laurent et d'une grande partie du golfe du Saint-Laurent devraient être considérés comme un habitat critique pour plusieurs espèces des baleines qui sont susceptibles d'être affectées par les bruits puissants des levés sismiques. Nous disons ça en réalisant qu'une telle mesure reviendrait à exclure le développement gazier dans le golfe du Saint-Laurent, et on reconnaît qu'on devra pas être les seuls à participer d'une telle décision.

320 Ce que nous souhaitons, monsieur le Président, c'est que dans votre évaluation des impacts liés aux levés sismiques, et dans les pistes de solutions qui devront être avancées vis-à-vis le projet qui est sur la table, celui de l'exploration sismique dans le golfe du Saint-Laurent, 325 une attention particulière soit apportée à la nécessité de définir quelles sont les zones qui nécessiteront une protection effective. Et ces zones-là, on l'a entendu lors des premières discussions à votre Commission, seront pas nécessairement faciles à identifier, on a la conviction qu'elles doivent être identifiées avant d'aller de l'avant.

330 C'est, dans des mots différents, essentiellement le contenu de notre mémoire que je vous ai livré.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

335 Alors nous vous remercions de votre témoignage. Alors bien entendu, nous avons quelques questions.

Je vais laisser à monsieur André l'honneur de vous poser la première question.

340 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci monsieur le Président, merci monsieur Michaud.

345 Vous dites, monsieur Michaud, dans votre rapport, je pense que c'est comme à la page  
8 mais ça a relativement peu d'importance, vous allez voir, en citant Croll et collaborateurs  
2001, vous dites que compte tenu des connaissances actuelles sur les effets des levés  
sismiques sur les mammifères marins, une approche de précaution s'impose.

350 Est-ce que vous pourriez me définir ce que vous entendez, le GREMM, par une  
approche de précaution.

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

355 Dans ce cas-ci particulièrement, pour nous, une approche, adopter une approche de  
précaution, ce serait de reconnaître qu'il existe des risques et ça, je crois, la démonstration en a  
été largement faite.

360 Et si on reconnaît qu'il y a des risques, on accepte aussi, puisque c'est des risques, par  
définition on n'a pas la conviction que ces risques-là se réaliseront, une attitude prudente est de  
miser, c'est de faire un pari, c'est ce qu'on doit faire dans nos sociétés, faire un pari que ces  
risques sont susceptibles de se réaliser, et que s'ils se réalisent, les coûts seront importants.

365 Dans une approche prudente, on doit considérer les résultantes de ces risques-là par  
rapport à nos gains potentiels. Dans cette équation-là, nous jugeons que les risques d'impact  
sur des espèces menacées sont sévères, et une approche prudente viserait à, dans un premier  
temps, ce qu'on appelle un "wait and see", attendre et tenter de déterminer le plus exactement  
possible quelle pourrait être la zone d'influence et quelle pourrait être donc la zone qui  
nécessiterait une protection effective.

370 Et ceci, élaboré sur des données, et puis comme je le disais dans mon introduction, qui  
nous ont pas encore permis d'adopter la certitude que les sons puissants utilisés pour les levés  
sismiques pourraient se traduire par un impact au niveau des populations.

375 Parce que, vous le savez bien, ce qui nous préoccupe au plus haut point, dans la  
gestion des problèmes environnementaux, c'est pas nécessairement les impacts sur des  
individus. Il y a des groupes, dans notre société, qui ont des préoccupations très élevées pour  
le bien-être des individus, mais il y a aussi une approche plus large, qui se préoccupe des  
impacts au niveau des populations, parce que c'est par des stratégies de cette sorte-là qu'on  
protégera la biodiversité.

380

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

385 Dans le rapport du Comité d'experts, on mentionne que les mesures actuelles  
d'atténuation sont d'emploi courant, un peu à l'échelle internationale, lors des levés sismiques;  
sont en place pour permettre justement l'application du principe de précaution.

Donc quelle est la position du GREMM sur les mesures d'atténuation.

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

390

Parmi les mesures d'atténuation qui sont présentées dans le rapport du Comité d'experts, une seule, à notre avis, nous semble potentiellement efficace pour éviter les impacts sur des espèces menacées, c'est d'éviter les habitats critiques ou d'éviter des zones de haute sensibilité.

395

Essentiellement, les mesures d'atténuation proposées visent par le biais de surveillance – bon, il y a plusieurs autres mesures d'atténuation proposées, comme des exclusions saisonnières par exemple, mais comme dans le Saint-Laurent, il y a des baleines à l'année, les principales mesures qui sont proposées visent essentiellement, par le biais de surveillance, à éviter la présence d'animaux dans un rayon qu'on juge critique.

400

On peut faire une longue discussion sur la largeur du périmètre que devraient avoir ces zones-là, mais bien au-delà de ça, peu importe l'étendue du périmètre de sécurité qu'on établira, il est impossible d'avoir la certitude de l'absence des animaux dans ces périmètres-là. Alors on prétend, et c'est un argument qu'on a fait plusieurs fois, que l'efficacité des méthodes de surveillance permettront d'éviter, permettront au mieux de réduire les impacts, les risques de dommages physiques aux animaux qui sont très proches, mais d'aucune façon permettront de réduire les risques d'impact ou de perturbation comportementale.

405

410

Et ces perturbations comportementales sont de véritables préoccupations, parce qu'il est assez clair, quoiqu'il n'existe pas de démonstration encore dans la littérature, et il est peu probable qu'il y en ait rapidement, parce que c'est difficile d'établir un lien entre une tendance à long terme comme le rétablissement d'une population ou l'évolution de sa taille et des facteurs isolés comme le dérangement d'un animal pendant un (1) mois, deux (2) mois ou tout un été, dans un habitat donné, mais il est vraisemblable qu'un animal dérangé de façon répétitive encourra des coûts, et on a aucune façon d'éviter ça.

415

Si on fait des levés sismiques pendant une semaine dans le corridor du détroit d'Honguedo par exemple, on risque de déranger des animaux. Si on se lance dans un programme qui peut durer deux (2) ans, trois (3) ans, quatre (4) ans, cinq (5) ans, ça fait des années maintenant qu'on fait des levés sismiques sur le plateau néo-écossais, sur une superficie qui est tellement grande que ça, alors quand on commence ça, on risque de répéter les sources de dérangement et ça, il y a rien, dans les mesures d'atténuation, excepté l'exclusion, qui pourrait nous permettre d'éviter ça.

425

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Je change un peu de sujet, monsieur Michaud. Vous insistez, dans votre rapport, sur la nécessité de définir et de protéger les habitats critiques avant d'autoriser des projets qui

430 peuvent avoir un impact significatif sur des espèces en péril. C'est essentiellement le discours  
que vous tenez, c'est très clair.

J'aimerais, pour nous aider à mieux comprendre ce que vous entendez par "significatif",  
435 j'aimerais savoir ce que vous entendez par impact significatif, et comment on pourrait  
l'apprécier.

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

440 OK. Susceptible d'avoir des impacts significatifs, il y a, je crois, pour chaque législation  
qui regarde, qui examine les impacts environnementaux, il y a des définitions par exemple, je  
connais pas celle au Québec, par exemple au fédéral, dans la Loi canadienne des évaluations  
environnementales, on définit ce qu'est un impact significatif ou négligeable.

445 On a des définitions semblables, aussi, dans les agences américaines. Par exemple  
dans les agences américaines, on définit un effet négligeable, c'est-à-dire qui serait l'inverse de  
significatif, un effet négligeable, c'est un dérangement, comme on dit, qui n'est pas susceptible,  
c'est pas raisonnable de croire que ça pourrait survenir. Si c'est pas raisonnable de croire  
qu'un impact pourrait se réaliser, il va être négligeable. Inversement, s'il est raisonnable qu'un  
impact pourrait survenir, il pourrait être significatif, il pourrait être probable.

450 Au niveau de la Loi canadienne des évaluations environnementales, parce que je joue  
très rarement avec ces outils-là, je pourrais pas reprendre la définition; celle de NOAA, je l'ai  
vue récemment, je pourrais pas reprendre cette définition-là, mais traduit dans mes propres  
termes, un impact significatif, c'est un impact qui pourrait se répercuter au niveau de la  
455 population.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

460 Mais est-ce qu'on pourrait arriver à évaluer qu'un impact est significatif par exemple  
pour la baleine bleue, actuellement, même avec les meilleures volontés du monde?

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

465 On pourrait probablement pas le confirmer, on pourrait en faire une évaluation, une  
prédiction. Et il y a des modèles qui s'élaborent présentement pour évaluer ça. On peut  
imaginer, mais on aura besoin d'un certain temps pour y arriver.

470 On peut imaginer évaluer la perte en efficacité énergétique du déplacement d'un animal,  
d'une aire par exemple particulièrement productive vers une aire sous-optimale. Le gain en  
énergie, ou la perte en énergie, le déficit en énergie peut se répercuter, si on avait des modèles  
physiologiques plus précis pour le faire, en une baisse des chances de survie ou un déficit au  
niveau de la reproduction.

475 On aura probablement besoin de faire un peu d'acrobatie statistique, mais ces modèles-  
là sont concevables et applicables à certaines espèces. Dans les cas des grands mammifères  
marins, ça va être un peu plus compliqué à réaliser.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

480 Toujours sur la question des habitats critiques, est-ce qu'il serait imaginable – en fait, je  
retourne ma question autrement! Est-ce que vous seriez en faveur des levés sismiques, du  
genre qui apparaissait dans le rapport du Comité d'experts, s'il était dans un avenir très court,  
des zones d'habitat critique potentielles, même très largement définies, des zones où il y aurait  
pas de levés sismiques d'autorisés, des zones qui demeureraient dans cet état de protection  
485 jusqu'à ce qu'elles aient été classifiées. Un peu comme on a vu lors de la mise en place de la  
question des habitats critiques, avec la loi américaine.

Est-ce que vous seriez en faveur, dans le cas où on protégerait des espaces  
spécifiques dès maintenant des levés sismiques, tout en continuant les recherches pour  
approfondir et éventuellement déclasser un espace. Est-ce que vous seriez en faveur?

490 **PAR M. ROBERT MICHAUD:**

Je pense que c'est l'approche qu'on propose, vous me demandez si je suis en faveur, je  
suis plus ou moins en faveur, disons.

495 Par contre, l'approche qu'on propose, c'est de s'attarder à la définition de ces aires  
critiques là, et exclure les activités sismiques de ces zones-là. C'est la même approche, et je  
crois que c'est la seule qui est raisonnable.

500 Par contre, on pourrait faire un argument ou travailler très fort pour faire reconnaître que  
ces zones-là pour être effectives, les zones de protection ou les zones critiques, sont assez  
larges, et ce qui sera notre souhait, j'exprime honnêtement, c'est qu'elles soient assez  
nombreuses, ces aires critiques, et assez grandes pour qu'elles se rejoignent toutes.

505 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

510 Alors toujours dans le même sens, par contre vous avez mentionné que c'était la seule  
approche possible, la définition des aires, mais j'en aurais deux (2) à vous soumettre, celle-là et  
une autre, pour savoir justement de quelle façon – moi, je pense qu'il y en a deux (2), dans  
cette optique-là, il pourrait y avoir deux (2) approches possibles.

515

La première, effectivement, est de définir des habitats, donc on peut commencer par des secteurs, on joue de façon conservatrice, donc on ouvre un secteur, on interdit un secteur plus grand et quitte, à ce moment-là, si c'est justifié, de le restreindre.

520 L'autre approche, c'est de dire, qui peut être possible, c'est de dire, par exemple on dit, c'est non partout, en partant, et si on veut ouvrir un secteur, il faut le justifier; c'est non dans le golfe, et on y va par justification. Donc quelqu'un arrive, un peu comme une évaluation stratégique, évaluation environnementale stratégique, dans laquelle à ce moment-là quelqu'un arrive, il dit, bon, un promoteur quelconque, soit le gouvernement, il dit, je veux ouvrir le secteur  
525 qui est ici, je dis pas où, je veux pas m'avancer à en nommer un, mais un secteur délimité de quarante mille kilomètres carrés (40 000 km<sup>2</sup>) disons, à un tel endroit dans le golfe.

Et là, il se fait une étude pour justifier que ce secteur-là peut raisonnablement être ouvert parce que, par exemple, il contient pas d'habitat critique ou de choses particulières, et compte tenu de mesures d'atténuation, il pourrait se faire.  
530

Donc est-ce que vous voyez ces deux (2) approches-là comme deux (2) avenues à explorer?

535 **PAR M. ROBERT MICHAUD:**

La deuxième avenue, je pense que si on avait adopté cette attitude-là dans toute l'ère d'industrialisation, on n'en serait pas où on en est aujourd'hui. Mais elle m'apparaît un peu utopiste, si vous me prêtez cette expression, en ce sens qu'on fait déjà des levés sismiques, ils sont déjà autorisés à plusieurs endroits à travers le monde, et la raison pour laquelle on s'oppose ou on s'inquiète, on se préoccupe particulièrement à leur utilisation ici, c'est sur des fondements d'une particularité du secteur dans lequel on veut les utiliser.  
540

Je crois, et il y a pas de démonstration encore une fois, que les levés sismiques qui ont cours depuis une vingtaine d'années sur le plateau néo-écossais, au sud de Terre-Neuve, ont probablement et très possiblement des impacts sur plusieurs espèces qui vivent dans les océans. Alors sur cette base-là, avec le même raisonnement, on devrait les interrompre.  
545

Dans le Saint-Laurent, et notre prétention, c'est que ce qui est critique pour les rorquals bleus par exemple, c'est un habitat qui est très très vaste. Je vais prendre un exemple, c'est qu'un des effets qu'on a jugé ou que plusieurs ont jugé comme potentiellement néfaste, et qui pourrait imposer des risques au rétablissement des rorquals bleus par exemple, c'est une réduction de la communication effective entre les individus. On s'entend pour dire que les sons émis par les levés sismiques ont une diffusion énorme, on sait qu'on les entend à des distances de quelques milliers de kilomètres.  
550  
555

Si on commence à insonifier le golfe Saint-Laurent de par ses caractéristiques acoustiques particulières, il est possible qu'on ait un impact sur un territoire très très grand.

560 C'est pour ça qu'on disait, dans notre mémoire, qu'à notre avis, ce qui est critique, l'habitat qui est critique pour les rorquals bleus en particulier, c'est une aire qui est immense, dans le golfe du Saint-Laurent.

565 Tenter d'interdire une activité, a priori qui est acceptée dans certains secteurs, ça m'apparaît peu probable. Ce serait peut-être ce qu'on classifierait comme un vœu pieux, mais je crois qu'on se rejoint dans l'objectif, notre objectif, c'est que s'il y a une table de travail qui travaille à déterminer quels sont les habitats critiques dans le Saint-Laurent, particulièrement par rapport aux mammifères marins, je jugerais comme possible, du moins probable, qu'on atteigne la conclusion que l'ensemble du golfe est un habitat critique.

570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Locat.

575 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Dans la même veine, si je pousse un peu votre argument, si on fait une comparaison disons avec d'autres activités dans le golfe, si on regarde dans votre rapport ce que vous indiquez comme les valeurs seuils même qui influencent le comportement, vous avez des valeurs de cent trente-cent quarante (130-140) dB, qui semblent déjà perturber les communications entre les mammifères marins, est-ce qu'à ce moment-là, vous pourriez aussi aller jusqu'à suggérer que même, on coupe un peu la voie maritime pendant un certain temps, parce que peut-être est-ce qu'il y a des effets associés à ça.

585 Jusqu'où vous seriez prêt à soutenir l'argument qu'effectivement, on protège l'habitat critique, surtout si vous le définissez à l'ensemble du golfe, vis-à-vis d'autres activités qui génèrent des niveaux de bruit, peut-être en fréquences qui sont dans le spectre utilisé par certains mammifères marins.

590 **PAR M. ROBERT MICHAUD:**

Il y a des recommandations qui ont déjà été faites à cet effet, pour des préoccupations particulières, entre autres celles du béluga du Saint-Laurent. Il y a des zones où le trafic converge, par exemple dans les habitats du béluga, dans le secteur de l'île Rouge, au large de l'embouchure du Saguenay, où l'équipe de rétablissement a déjà fait une recommandation d'évaluer la possibilité de dévier la voie maritime dans ce secteur-là, pour diviser les navires montants et les navires descendants, en espérant ainsi réduire le niveau de bruit dans ces secteurs-là. Alors c'est des choses qui sont envisageables.

600 Pour ce qui est des autres risques causés, ou potentiellement causés par la navigation maritime, il y a des zones de réduction de vitesse qui ont été demandées et obtenues dans certains secteurs, pour la protection des baleines franches, les baleines noires de l'Atlantique.



Il y a des procédures qui sont mises en place pour tenter de détecter la présence de baleines noires, et ces détections-là permettent de demander aux navigateurs dans la région de dévier de leur route pour réduire les risques de collision.

605

Alors ces mesures-là sont des mesures très progressistes, et qui pourraient être envisagées, qui l'ont déjà été dans certains cas.

610

Il y a une nature des sons émis par les bateaux qui est très différente de celle émise par les levés sismiques, et c'est la nature transitoire. Et je pense que ça, ça appelle à des considérations différentes et particulières. Les navires transitent, mais ils transitent tout le temps, je sais pas c'est quoi le nombre de bateaux, il y a quelque deux (2000) ou quatre mille (4000) voyages de grands cargos dans l'estuaire du Saint-Laurent, et leur présence insonifie considérablement.

615

Alors pour les mêmes raisons que les habitats critiques, que les aires sensibles devraient être évitées, il est peut-être possible d'envisager des aménagements de la voie maritime. Ils pourront pas éviter tous les secteurs, probablement, mais l'amplitude des sons, dans la vaste majorité des bateaux qui naviguent dans le Saint-Laurent, est presque le norme de magnitude, différente ou au moins plusieurs fois inférieure à celle des levés sismiques.

620

**PAR LE PRÉSIDENT:**

625

Pour revenir, dans votre document, votre mémoire, vous parlez, dans la rubrique "effets à long terme et conséquences sur les populations", bon, vous faites une référence, une citation, pas une citation mais plutôt une référence:

630

"Dans ce type de problématique, il est recommandé d'employer des indices de dérangement à court terme pour évaluer les risques de conséquences à long terme."

635

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

Déplacement d'un animal est un dérangement. Si on peut démontrer qu'un animal a été déplacé du secteur dans lequel il est, c'est un indice de dérangement.

640

À partir de cette indication-là, il y en a de nombreuses qui ont été faites, l'image devient plus complexe quand on prend toutes les espèces qui ont été examinées, parce qu'il y a des espèces qu'on a vu réagir de façon positive, c'est-à-dire se diriger vers une source son, d'autres se diriger en direction opposée. Mais ça, c'est un indice.

645 Et à partir de la connaissance, de ce type de connaissance là, qu'on sait qu'un animal peut être déplacé de sa voie migratoire ou d'une aire d'alimentation, à partir de ce moment-là, si cette réaction-là est susceptible d'être répétée fréquemment, il est possible d'estimer le coût encouru par l'animal.

650 Encore une fois, et je le disais tout à l'heure, ces estimations-là peuvent être assez périlleuses, mais pas du tout impossibles.

655 On peut faire le même type d'argumentation, par exemple, au niveau des perturbations du comportement vocal. Si les animaux cessent de vocaliser en présence d'un voile acoustique comme celui imposé par les levés sismiques, si son signal n'est pas audible à une distance X par exemple, ou est moins audible à une distance X, ça, c'est des réactions ou des effets qui, si répétés fréquemment, on peut envisager qu'elles auront un coût, en réduisant l'efficacité soit de la navigation. Et à partir de là, on pourrait faire des prédictions.

660 Alors c'est dans ce sens-là qu'on peut, si on connaît la source de notre problème et la réaction de notre animal, même si on suit pas son succès reproducteur pour les cinquante (50) ou soixante-dix (70) années de sa vie, il est possible de faire des prédictions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

665 Donc je comprends bien, les indices de dérangement, c'est pour déterminer s'il y a des effets. Donc, ça peut être plus facile de trouver des effets, une fois qu'on a identifié les effets, c'est là qu'on essaie de voir si on est capable d'identifier s'il y a un impact relié à cet effet-là, quel est-il.

670 On revient tout à l'heure, comme on mentionnait, la notion d'impact significatif ou d'effet, parce que la procédure fédérale utilise le terme "effet", donc effet significatif, effet non significatif.

675 Donc ça peut être assez facile, si je comprends bien, de déterminer les effets, comme l'animal s'éloigne ou s'approche, c'est un effet à ce moment-là, ou par exemple, tantôt vous avez fait allusion au bruit de fond, c'est-à-dire que s'il y a un masquage du bruit, c'est un effet, une activité masque un bruit dans telle longueur d'onde qui correspondrait à ce moment-là à des fréquences de vocalisation de mammifères marins, donc on comprend bien, le masquage démontre, donc on démontre qu'il y a un effet.

680 Maintenant, quel est l'impact, c'est là que c'est plus périlleux, c'est ça qu'on doit comprendre. Donc la difficulté est d'établir la signification de l'effet.

685 **PAR M. ROBERT MICHAUD:**

Il y a plusieurs études qui ont démontré, dont une dans le Saint-Laurent qui est intéressante, qui ont démontré que par exemple, les bélugas modifiaient leur comportement vocal en présence de bateaux, réaction ponctuelle.

690

Il y a une étude récente qui tente à démontrer que l'exposition chronique à long terme à ces bruits-là amène des modifications plus profondes dans le comportement vocal des animaux, une étude sur les épaulards récemment publiée dans la revue Nature.

695

Alors ces constatations-là étaient pas possibles il y a dix (10) ans. Aujourd'hui, on commence à pouvoir mettre des pièces de ces casse-tête là ensemble, pour évaluer des effets à plus long terme. Mais on arrive toujours à un endroit où on devra faire une spéculation.

700

Cette modification du comportement vocal des épaulards, par exemple, on peut raisonnablement l'attribuer à une modification de son environnement, du bruit ambiant, mais on est encore pris à faire des spéculations quant à son impact sur son efficacité à trouver ses proies, sur sa capacité à communiquer entre eux.

705

Il est pas facile d'envisager qu'on va pouvoir faire ces démonstrations-là. Alors l'approche prudente, à notre avis, va consister à adopter des mesures exceptionnelles, pour protéger des espèces qui sont en voie de disparition, pour lesquelles ces effets-là, si répétés, ces réactions-là, si répétées fréquemment, pourront réduire les chances de survie, de reproduction de ces animaux-là à long terme.

710 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

715

Quelle est votre opinion sur l'approche qui a été utilisée pour le secteur du "gully", sur la côte de la Nouvelle-Écosse, qui est un secteur, pour certains qui sont pas familiers ici, qui est un secteur qui a été déterminé un peu comme une zone de protection, avec certaines classes ou secteurs plus ou moins intensément protégés.

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

720

Je ne connais pas physiquement le secteur, mais j'ai été sensibilisé à ce secteur-là par mon patron, qui a travaillé dans ce secteur-là beaucoup. Leur principale déception, dans l'approche qui a été adoptée là, c'est l'étroitesse de la zone de protection effective.

725

Et connaissant l'étendue des zones sonores propagées par les levés sismiques, la difficulté va demeurer de trouver des solutions pour tenter de réduire les effets comportementaux, pour réduire les risques de dommages physiques.

730 C'est sûr que si on s'éloigne des principales zones de concentration, et qu'en plus on prend des mesures de surveillance pour s'assurer qu'il y a le moins possible d'animaux près, on diminue grandement les risques d'avoir des dommages physiques à des animaux. Les problèmes de perturbation comportementale, particulièrement ceux de masquage, ont des répercussions sur des territoires qui dépassent largement les limites dont on a entouré le "gully", présentement.

735 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

J'aurais pour ma part une dernière petite question.

740 Dans votre rapport, vous référez à un avis ou une décision du National Marine and Fisheries Services, liée à la demande du Scrip Institute pour faire des sondages dans la baie de Californie, et dans le cadre de cet avis, d'une part le Scrip mentionnait qu'il ne voulait pas faire de sondages à moins de quatre cents mètres (400 m), et à la fin totale de la recommandation, on mentionne, je parle de NMFS, mentionne que la zone de quatre cents mètres (400 m), il devrait pas y avoir de relevés à une profondeur inférieure à quatre cents mètres (400 m), à cause des effets possibles de réverbération entre le fond et la surface.

745 Et j'ai l'impression, lorsque je regarde votre rapport, que vous le prenez comme une norme. Je voudrais savoir si vous avez vérifié s'il s'agissait là d'une norme ou d'un cas spécifique rattaché à la baie de Californie, à la demande du Scrip.

750 **PAR M. ROBERT MICHAUD:**

755 Depuis votre commentaire à Véronik par rapport à cette note-là, on a fait plusieurs tentatives pour vérifier. Alors pour l'instant, on a pris la note à la lettre, il est bien marqué qu'ils excluent, ils donnent des raisons, ils jugent que dans les eaux moins profondes, il y aura des répercussions plus grandes que dans les eaux profondes.

760 Si derrière cette restriction imposée par le NOAA, il y a effectivement une intention de répéter cette norme-là, cette restriction-là pour que ça devienne une norme, il y aura un très grand pas de fait pour la protection de ces zones-là en particulier. Mais malgré, je dirais, peut-être une dizaine de téléphones et quelques courriels au cours des dernières semaines, on n'a pas pu avoir cette confirmation-là.

765 Par contre, et je crois que vous êtes au courant, il y a présentement, au Canada et aux États-Unis, deux (2) démarches en cours qui examinent, de façon très attentive et avec des experts sur la question, les différentes mesures d'atténuation, les différentes réglementations ou législations en place dans les différents pays, de même que les fondements scientifiques sur lesquels s'est appuyé auparavant le développement de ces réglementations-là.

770 Et ces commissions-là, celle canadienne devrait déposer ses recommandations au cours de l'été; celle américaine, d'ici un (1) an ou un an et demi (1 ½), je crois.

775 Est-ce que cette norme-là, que le NOAA a appliquée au Ewing, peut-être pour des raisons d'hypersensibilité, vous êtes pas sans savoir que ce même bateau là a été à l'arrêt, en tout cas a été sous le joug d'une injonction pendant presque deux (2) ans, parce que lors de ses travaux précédents, concurremment avec son passage, il y a deux (2) baleines à bec qui ont été trouvées mortes, on n'a pas fait le lien entre la mortalité de ces animaux-là et le passage du bateau, mais les environnementalistes, dans ce cas-là, ont obtenu une injonction, et ça a pris deux (2) ans pour que ce bateau se représente.

780 Alors peut-être que la norme du quatre cents mètres (400 m) est une norme hyper prudente, demandée par NOAA, à cause des antécédents. Et c'est intéressant de rappeler que toute cette préoccupation-là, autour de ce navire-là, c'est pour un navire qui utilise des canons sismiques pas très différents, en termes de puissance, que ceux qui sont prévus être utilisés pour le golfe. On parle pas des appareils militaires, ici.

785

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Un peu dans le même sens, on dit souvent que les activités de la pêche peuvent aussi, à l'occasion, entraîner la capture involontaire de mammifères marins.

790

Est-ce que vous seriez en mesure d'apprécier quel pourrait être l'impact relatif, donc de l'exploration de sismique par rapport à d'autres activités comme la pêche.

795

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

Non. Mais juste pour développer un peu, au cours des dernières années, en fait des trois (3) dernières années, on a fait des efforts considérables pour tenter d'évaluer l'importance des prises accidentelles des mammifères marins dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent.

800

Il y a une dizaine, une douzaine d'années, un effort semblable qui a été fait pour une espèce en particulier, qui a permis d'évaluer que les prises accidentelles de marsouins étaient considérables. À ce moment-là, on n'avait pas jugé la situation critique. En regardant les mêmes chiffres, moi, je la jugeais critique, la situation.

805

Mais dans le cas des autres espèces, il y a très peu de rapports disponibles pour évaluer l'impact de ces incidents-là dans le Saint-Laurent. On sait que c'est important, on sait qu'il y a beaucoup d'animaux qui portent des marques de rencontre avec des filets, évidemment ils s'en sont bien sortis, ceux qui s'en sortent moins bien, on connaît pas les nombres.

810

Dans certaines espèces, comme la baleine noire, les prises accidentelles et les collisions sont jugées comme les principales causes de mortalité, suffisantes pour retenir ou

empêcher le rétablissement de cette population-là. Je pourrais pas départir, je me rappelle pas des chiffres, quelle proportion de la mortalité est attribuable aux prises accidentelles, et celle aux collisions avec les navires.

815

Ça fait que d'évaluer l'importance des prises accidentelles chez les espèces qui nous préoccupent ici, dans le cas des bélugas, ça semble pas important, est-ce que c'est juste le fait qu'ils fréquentent pas des zones où il y a beaucoup de ce type de filets là, le long de la côte ouest de Terre-Neuve, il se prend régulièrement des bélugas dans les filets, c'est un secteur où il y a effectivement beaucoup de ce type de filets là.

820

Alors déjà, juste d'évaluer ça, c'est difficile. Alors d'évaluer ça en comparaison aux impacts d'une autre activité et dont, on le reconnaît clairement, on connaît pas bien les impacts, c'est très difficile.

825

Il y a en place, et de plus en plus, des efforts pour tenter d'atténuer les impacts des prises accidentelles, des efforts colossaux qui sont faits, certains avec beaucoup de succès dans la baie de Fundy, autour de Terre-Neuve; aux États-Unis, il y a un travail énorme qui est fait pour essayer de prévenir ces incidents-là.

830

Dans le golfe du Saint-Laurent, pour l'instant, il y a pas eu d'efforts majeurs. C'est vrai que le niveau de pêche, l'utilisation des filets qui sont susceptibles d'entraîner des problèmes a diminué considérablement, par contre.

835

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

840

Une petite mention, le Comité nous a fait parvenir un document, dernièrement, il y a quelques jours, qui est sous la cote DA28, c'est un document américain qui traite justement de mesures dans le golfe du Mexique. C'est un document qui semble très récent, daté du 1<sup>er</sup> mars 2004, qui traite à ce moment-là des niveaux de mesures de précaution, des mesures d'atténuation, comme des surveillants formés, des choses comme ça. Donc ça me semble être ce qu'il y aurait de plus à jour, à ce moment-ci, aux États-Unis, étant donné la date de ce document-là. Alors je vous souligne qu'il est sous la cote DA28.

845

La question maintenant, ça porte, vous avez fait la présentation de votre mémoire, il y a une annexe à votre mémoire, vous n'avez pas mentionné l'annexe. Donc l'annexe porte, bon, sur le rapport du Comité d'experts.

850

Est-ce qu'il serait possible de faire une synthèse, vous citez une série de points à l'intérieur de l'annexe, mais serait-il possible de résumer les points les plus importants, de faire ressortir ce qui est le plus important pour vous, en tant qu'erreurs ou lacunes qui sont présentes dans le rapport du Comité.

855 Qu'est-ce qui est névralgique pour vous.

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

860 Je vais retourner à mes notes, parce qu'il y en avait beaucoup. Essentiellement, il y avait deux (2) – bon, si je reprends mes lignes en caractères gras, il y avait quatre (4) points, que je vais essayer de résumer brièvement.

865 Le premier point qui nous a étonnés, c'est les imprécisions dans la section qui touche aux ressources biologiques. Évidemment, on a concentré notre attention, comme notre mémoire, sur les impacts potentiels sur les mammifères marins, alors j'ai pas lu avec le même œil critique les autres sections, mais dans les sections où on parle de la répartition des mammifères marins, il y a des lacunes importantes.

870 Par exemple, une sur l'aire de répartition des bélugas du Saint-Laurent. On prétendait, dans le rapport, que les bélugas en hiver, tard à l'automne, se retrouvaient dans l'estuaire du Saint-Laurent, et c'est un peu l'inverse, ils semblent se retrouver plus dans le nord-ouest du golfe.

875 Et ce type d'erreurs là m'apparaît important, parce que c'est avec ces informations qu'on s'attend à évaluer les conflits potentiels entre une espèce et une activité. Alors là, on a envoyé les bélugas le plus loin possible de la zone d'intérêt pour les levés sismiques, alors que dans les faits, ils se retrouvent beaucoup plus près de la zone qui était visée dans ce cas-là. C'est un exemple.

880 Il y avait, dans la section sur les rorquals bleus, on n'a pas porté beaucoup d'attention aux observations en hiver, tentant de minimiser possiblement, c'est mon interprétation, l'importance de la présence de ces animaux-là dans ces eaux-là, à l'automne, au printemps et même à l'hiver. Ça, c'est pour les ressources biologiques.

885 Un type d'erreur ou plutôt peut-être une attitude qui nous avait étonnés dans le rapport du Comité, c'est à quelques endroits où on parle de la situation du Saint-Laurent, où on tente de comparer le Saint-Laurent avec d'autres secteurs. Et cette attitude-là va tout à fait à l'inverse de ma compréhension de la situation et de la motivation de notre action, qui est de tenter de donner un statut particulier au Saint-Laurent ou, du moins, à plusieurs de ses endroits, parce  
890 qu'il revêt une richesse, une diversité, une importance cruciale pour plusieurs espèces de mammifères marins.

Alors à des endroits différents dans le rapport du Comité, on dit par exemple, et je reprends les citations:

895

"L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent doivent être considérés au même titre que le plateau de la Nouvelle-Écosse ou les grands bancs de Terre-Neuve qui possèdent leurs propres règles de sécurité."

900 Et ça, bien, derrière tout ça, en amont de cette citation-là, il y avait une discussion sur les zones de sécurité. Alors comme la zone d'impact prétendue sur les mammifères marins était tellement petite, dans le document, alors on pouvait la contrôler aussi bien dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent que n'importe où ailleurs dans un milieu hauturier. Je crois que cette affirmation-là n'est pas soutenable et probablement pas raisonnable.

905 On parle de la productivité, de la richesse des eaux du golfe Saint-Laurent qui est comparable à n'importe quelle autre région dans l'Atlantique nord. Et ça aussi, ça s'inscrit de façon très contrastée avec ma compréhension de ces milieux-là, avec quelques publications scientifiques qui comparent ce secteur-là avec une zone où se concentrent les plus grandes richesses, les plus grandes concentrations de zooplancton par exemple. Et ça contraste beaucoup avec les qualificatifs que les experts de Pêches et Océans utilisent pour décrire le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent.

915 Encore une fois, ces erreurs-là, ou ces lacunes, ou cette attitude-là, comme on a traité les ressources biologiques du Saint-Laurent, sont susceptibles d'influencer l'évaluation des enjeux des levés sismiques.

920 Évidemment, si on dit, on s'en va faire des levés sismiques dans un endroit qui est, somme toute, pas différent des autres endroits où il s'en fait, pourquoi on se préoccupe.

925 On a été aussi étonné de la façon dont on a utilisé ou on a fait le recours à ce qui devrait être un principe de précaution par exemple, en utilisant les valeurs maximales d'une brochette de par exemple cent trente (130 dB) à cent soixante-dix (170) dB, qui sont les valeurs que les auteurs de l'étude avaient retenues, valeurs auxquelles on reconnaît que les animaux peuvent avoir des modifications comportementales. Alors on va créer une zone d'exclusion en utilisant la valeur maximale, cent soixante-dix (170) dB.

930 Il m'aurait paru plus prudent de prendre une valeur inférieure ou de reconnaître qu'il est impossible, présentement, de couvrir efficacement une zone pour prévenir les perturbations comportementales.

935 Parce que quand on utilise une zone, et puis qu'on prétend qu'on va prévenir les modifications comportementales dans cette zone-là, eh bien, on ouvre la porte de dire, bon bien, si on réussit à faire ça, le projet devient acceptable. Alors qu'à notre avis, il y a pas de mesures possibles pour éviter ce type d'impact. Alors ça me paraissait pas une mesure très prudente.



940 On a aussi noté quelques lacunes dans les pistes de solutions. Entre autres une, on  
était étonné de voir que le Comité n'avait pas envisagé la possibilité d'imposer un moratoire, en  
attendant qu'on ait plus d'information, en attendant qu'on examine les enjeux de façon plus en  
profondeur.

945 On a été rapide, à mon avis, et c'était étonnant de la part d'un comité comme celui-là,  
de proposer, lors des prochains levés sismiques, de profiter de l'occasion pour acquérir de  
nouvelles données, alors qu'à chaque année, il se fait littéralement des centaines de milliers de  
kilomètres linéaires de levés sismiques, qui sont autant de bonnes occasions pour acquérir de  
nouvelles informations. Alors pourquoi faire ça dans des habitats que plusieurs considèrent  
comme des habitats critiques.

950 Ça m'apparaissait s'éloigner considérablement d'un principe de précaution, qu'on  
retrouve dans les premières lignes du rapport du Comité d'experts.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

955 Alors nous vous remercions de votre témoignage.

**PAR M. ROBERT MICHAUD:**

960 Merci messieurs

---

**ISRAËL BLANCHET**

965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons maintenant inviter monsieur Israël Blanchet à s'avancer.

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

970 Bonsoir messieurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

975 Bonsoir. Alors nous vous laissons la parole.

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

980 Bon, alors moi, je suis étudiant au Cégep de Saint-Félicien en techniques du milieu  
naturel et aménagement de la faune et donc, j'ai fait une recherche sur les mammifères marins

et là, je suis tombé là-dessus, sur ce projet-là d'Hydro-Québec annoncé en novembre 2002, et sur les méthodes qu'ils veulent utiliser pour effectuer dans le fond les levés sismiques.

985 Bon, en fait, c'est que je m'inquiète beaucoup parce que je trouve que ce projet-là, en fait, ça pourrait être une entrave au rétablissement de plusieurs espèces animales et végétales, et aussi ça pourrait nuire, détériorer beaucoup leur milieu de vie, en fait.

990 Il y a beaucoup de recherches qui ont été faites, d'actions, au cours des trois (3) dernières décennies, et puis ce qui arrive, c'est que le fleuve Saint-Laurent est en train de se rétablir. Et moi, je trouve que c'est bien, mais ce projet-là, en fait, il pourrait nuire à ce rétablissement-là. Parce qu'en fait, les levés sismiques, c'est un premier pas vers des puits de forage pétroliers et gaziers, donc je trouve que le projet en entier est pas raisonnable.

995 Donc moi, là, présentement, bon, la santé du Saint-Laurent s'améliore, mais je sais qu'il reste beaucoup de travail à faire de ce côté-là. Moi, j'aimerais ça travailler dans ce milieu-là plus tard, donc c'est pour ça que je m'implique un peu là-dedans.

1000 Bon, donc les problèmes engendrés par les levés sismiques sur les mammifères marins, c'est très préoccupant. Je suis soulagé de voir que, justement, le gouvernement, la communauté scientifique et la population se penchent sur le sujet, parce qu'effectivement, la présence de ces animaux dans le Saint-Laurent, ça relève, ça prouve que c'est un milieu de vie exceptionnel; s'ils viennent ici, ça veut dire que c'est exceptionnel. Alors moi, je me dis qu'on se doit de préserver des milieux comme ça.

1005 Et je pense que toutes ces démarches-là pourraient s'accélérer si on répondait à une question fondamentale, que moi je trouve qui est très simple, et que je pose maintenant: est-ce que nous voulons des puits de pétrole et de gaz dans le Saint-Laurent.

1010 Moi, je trouve que c'est simple comme question. À partir de cette question-là, tout pourrait découler de ça.

1015 Je tiens à noter que la question, c'est pas de savoir comment installer des puits mais utiliser des méthodes de levés sismiques pour éventuellement faire des puits, moi, je trouve que la question, c'est plus de savoir si le projet est viable et responsable. Je pense que le risque est trop grand.

Je trouve que la régénération est déjà amorcée, et je trouve que c'est inadmissible de faire un projet comme ça.

1020 Je veux vous poser quelques questions, bien, à vous, si vous vouliez bien les transmettre, vous seriez bien gentils.

1025

Je me demandais qui est-ce qui peut affirmer qu'aucun problème technique, aucune fuite, aucun accident ou bris mécanique pourrait arriver sur des installations faites dans le Saint-Laurent;

1030

Je me demande qui est-ce qui peut prouver que le projet est totalement sécuritaire et infaillible;

Qui peut garantir que les emplois créés pourraient être supérieurs aux emplois perdus dans le secteur de la pêche et de l'écotourisme;

1035

Qui peut montrer que ce projet ne réduira pas les budgets alloués aux technologies d'énergie renouvelable;

Qui peut persister à vouloir exploiter un milieu qui l'a été abusivement.

1040

Moi, je pense que le risque est trop grand, et je le répète. Mais quand même, moi, je désire proposer des alternatives au projet d'Hydro-Québec, c'est pas des alternatives qui sont nouvelles, je pense qu'il y a beaucoup de gens qui les disent et qui les répètent, et je pense que c'est important de les répéter pour que ça passe! Bon, les énergies solaires et les éoliennes, c'est les énergies de l'avenir; il faut investir dans ces technologies-là, supporter les ingénieurs pour que ça devienne plus performant et moins coûteux.

1045

Bon, c'est ça, moi je le répète toujours, c'est une question d'énergie, dans le fond, ce problème-là de levés sismiques. Moi, je pense que tout ce qui manque, en fait, c'est l'appui des gouvernements pour une réorientation énergétique responsable.

1050

Et voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous vous remercions pour votre témoignage.

1055

Je vais laisser la parole, faire la même chose que tout à l'heure, mon collègue à droite.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1060

Merci, merci monsieur Blanchet pour votre présentation. Votre mémoire est clair sur la position que vous prenez.

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

1065

Oui, oui, c'est très clair.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1070 Les questions que je vais vous poser, c'est simplement pour comprendre l'argumentaire que vous avez établi derrière.

1075 Il y a une des questions, je pense, à laquelle vous avez répondu, vous définissez le Saint-Laurent comme un milieu de vie exceptionnel, exceptionnel vous dites parce que les mammifères marins viennent le fréquenter, mais vous savez comme nous que les mammifères marins se retrouvent pas juste dans le golfe, se retrouvent aussi à d'autres endroits.

Au-delà de ça, pourquoi vous affirmez dans votre rapport que c'est un milieu exceptionnel.

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

1080 Le Saint-Laurent, c'est toute une dynamique, et puis tu sais, que les mammifères marins viennent ici, c'est comme les grands hérons sur un lac, s'il y a un héron qui vient ou un huard, ça prouve que c'est un milieu qui est exceptionnel, qui est pur, qui est pas toxique et tout.

1085 Bien, c'est sûr qu'il l'est, mais il est en train de se rétablir. Et puis je pense que c'est ça, tous les problèmes qui pourraient découler de ça, ça pourrait nuire à ce milieu-là. C'est tout.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1090 Dans les questions que vous nous avez demandé d'adresser à un autre lieu, vous en donnez une qui demande un peu d'explication:

1095 "Qui peut garantir que les emplois créés seraient plus nombreux que les emplois perdus dans le secteur de la pêche et de l'écotourisme."

Vous présumez, dans votre question, qu'il y aurait des emplois de perdus dans le secteur de la pêche et de l'écotourisme. Pouvez-vous expliquer un peu comment vous avez développé, vous êtes arrivé à cet argument.

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

1100 Moi, c'est une vision long terme, comme je dis. Je dis, bon, ils commencent par des levés sismiques, OK, ils introduisent ça dans des secteurs peut-être moins à risque, et puis là, qu'est-ce qui arrive, c'est qu'il y a des puits.

1105 Et puis là, qu'est-ce qui arrive inévitablement, il y a des choses techniques qui se passent, c'est de la mécanique, ça reste incertain. Et puis il peut arriver des choses, des

déversements involontaires, des fuites, et puis là ça peut nuire à la pêche, parce que les poissons dans le pétrole ou dans le gaz, ça va pas bien. C'est simple.

1110

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Donc, si je comprends, dans certains pays, certaines régions du monde, il y a des programmes de compensation entre l'industrie pétrolière et l'industrie des pêches, pour les explorations en mer, dans votre argument, vous considéreriez ça comme non durable, les compensations?

1115

Comment vous réagissez à ça, si je vous disais par exemple que pour faire ces explorations, éventuellement ces exploitations, il y aurait des ententes de conclues avec les communautés de pêcheurs.

1120

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

Des ententes qui seraient quoi?

1125

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Des ententes qui permettraient de compenser pour les risques encourus, et éventuellement des ententes peut-être de rétablissement.

1130

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

Bien, des ententes qui échangeraient comme de l'argent contre un moins de quotas ou quelque chose comme ça?

1135

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Non, pas pour un moindre quota, mais mettons ça peut être échanger de l'argent parce qu'il y a un territoire de pêche de fermé aux pêcheurs qui se retrouvent lésés par la fermeture de ce territoire. Ou ça peut être d'autres mesures, peut-être un investissement dans le réensemencement d'espaces à coques ou à pétoncles.

1140

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

Bien moi, je veux pas parler au nom des pêcheurs, mais je crois pas qu'ils aimeraient ça recevoir des compensations en échange de leur métier qu'ils font depuis toujours.

1145

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

1150

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1155 Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1160 Une question pour m'expliquer un peu, dans le deuxième paragraphe de votre rapport, votre mémoire, pardon, vous indiquez que vous y voyez une entrave au rétablissement et à la conservation de plusieurs espèces animales et végétales dans le Saint-Laurent.

1165 Pourriez-vous m'indiquer quelles sont les espèces végétales que vous voyez comme pouvant être menacées par de telles activités sismiques.

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

En fait, je parle pas des levés sismiques comme tels. Moi, c'est vraiment...

1170 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Déversement?

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

1175 C'est toujours ça. Les levés sismiques, je crois pas que ça ait de répercussions sur les espèces végétales.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1180 C'est bien.

1185 Deuxième question, c'est à la fin, quand vous indiquez, bon, vous souhaitez que la société prenne enfin ses responsabilités face à l'avenir des ressources naturelles au Québec, en rejetant le projet d'exploration pétrolière, etc.

Qu'est-ce que vous entendez par "ressources naturelles".

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

1190 Bien, la ressource naturelle, bien premièrement, c'est ça, il y a l'eau, il y a les poissons, la vie aquatique. Tu sais, le Saint-Laurent, c'est comme le cœur du Québec. C'est sûr que

c'est pas les forêts, mais ça a un lien avec tout. Moi, je parle des ressources naturelles en général.

1195

Le Saint-Laurent, je pense que c'est comme la colonne vertébrale du Québec, tu sais, ça a des liens avec les autres.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1200

Et donc pour vous, les ressources naturelles n'incluent pas par exemple les ressources minérales et ces choses-là?

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

1205

Bien, minérales, je pense pas, non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1210

Dans votre mémoire, vous avez mis une ligne en caractères gras, vous l'avez soulignée mais je la resouligne, vous dites:

"Est-ce que nous voulons des puits de pétrole et de gaz dans le Saint-Laurent."

1215

Et vous revenez aussi à poser un certain nombre de questions qui sont relatives, à ce moment-là, aussi à cette phrase-là, qui font référence à de l'exploitation éventuelle.

1220

Dans ce cas-ci, bien entendu, nous avons reçu, en tant que Commission, un mandat qui porte sur les enjeux liés aux levés sismiques, mais vous, face à ça, face au mandat de la Commission par exemple, et face ici à "est-ce que nous voulons des puits de pétrole et de gaz dans le Saint-Laurent", par exemple, qu'est-ce que vous suggérez plus précisément? Que le gouvernement refasse l'exercice présent, soit sous une autre formule, soit sous une formule similaire, mais à ce moment-là, ça porterait sur un débat élargi? C'est ce que vous souhaitez?

1225

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

Oui. Moi, j'aimerais ça que justement, ils fassent une consultation sur le projet en entier. Que ça reste pas des décisions politiques, là.

1230

Je veux dire, je veux que les gens aient le droit de parole, les citoyens. Donc là, ici, les gens ont droit de parole pour ce petit dossier-là des levés sismiques, il faudrait que ce soit élargi à tout le problème en entier.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1235

Donc vous souhaitez élargir le débat à d'autres considérations qui sont relatives, à ce moment-là, à des activités éventuelles d'exploitation dans le golfe.

1240

Remarquez, là, je prêche pas pour ma paroisse, mais disons en tant que consultation disons générale, ça semble être une question qui revient fréquemment, tout à l'heure on l'a soulignée, maintenant vous le soulignez. Bon, les gens des Îles, on a commencé à avoir par exemple beaucoup de mémoires des Îles-de-la-Madeleine, c'est un sujet disons qui revient souvent dans les mémoires, que nous allons écouter les présentations la semaine prochaine.

1245

J'aurais une dernière question, ça porte sur les techniques du milieu naturel. Donc vous, vous êtes un étudiant au Cégep de Saint-Félicien, donc les techniques du milieu naturel, plus précisément, en quelques mots, un étudiant, quelqu'un qui sort de cette formation-là est apte à faire quoi, plus précisément?

1250

Vous avez fait allusion que c'est le milieu marin, je crois, qui vous intéresse?

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

1255

Pas nécessairement. C'est que le marché, présentement, est surtout là-dessus, soixante-dix pour cent (70 %) des finissants vont travailler en milieu aquatique.

Mais on a un enseignement général de tous les liens qui unissent les choses. Il faut pas toujours rester, tu sais, sur un sujet, en tout cas moi personnellement.

1260

Mais voilà, nous, on apprend beaucoup de la faune aquatique, la faune terrestre aussi. Mais moi, je suis plus en aménagement de la faune, donc c'est vraiment le volet – qui dit faune dit mammifères marins.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1265

Pas les milieux humides, vraiment les milieux ouverts, vraiment les milieux aquatiques et marins, pas nécessairement les milieux humides, si je comprends bien?

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

1270

Ça peut être les milieux humides, on apprend les tourbières, tous les liens. C'est génial, je vous invite à y aller! Il y a du très bon monde là-bas, je les salue d'ailleurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1275

Très bien.



Alors nous vous remercions pour votre témoignage.

**PAR M. ISRAËL BLANCHET:**

1280

Je vous remercie infiniment.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1285

Nous allons faire une petite pause d'une quinzaine de minutes, et ensuite de ça, nous allons reprendre, après la pause, avec monsieur André Stainier, de Les Amis de la vallée du Saint-Laurent.

1290

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**

1295

**LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors je vais inviter monsieur André Stainier à venir s'asseoir à la table des intervenants.

1300

Bonsoir monsieur Stainier.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1305

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

Je suis donc là au nom de l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, un organisme voué à la protection et la promotion des richesses environnementales du Saint-Laurent. Il existe depuis 1986, il s'intéresse à tous les grands dossiers qui touchent le Saint-Laurent.

1310

Il regroupe de l'ordre de deux cent vingt-cinq (225) membres, partout au Québec. Et vous trouverez, à la fin du mémoire, quelques-unes de nos réalisations récentes, ces grands dossiers sont, les plus récents, la Politique de l'eau avec son chapitre sur le Saint-Laurent, le développement du transport maritime, la conservation des milieux sensibles riverains surtout en zone urbaine.

1315

Je voudrais d'abord, monsieur le Président, messieurs les Commissaires, vous remercier pour l'ouverture que vous manifestez aux multiples dimensions du sujet en cause, et également aux multiples préoccupations de nous, les intervenants.

1320

Je voudrais aussi remercier, parce que ça m'a vraiment frappé, enfin j'ai pratiqué dans plusieurs audiences publiques du BAPE, très frappé aussi par l'ouverture, la collaboration, si je peux dire, des experts d'Environnement Québec et de Ressources naturelles Québec; de même d'ailleurs que des experts des autres ministères qui étaient là en appui, fédéraux et provinciaux.

1325

Et je veux aussi remercier le personnel du BAPE pour sa grande efficacité. Et je me permettrai aussi, et j'y tiens beaucoup, de remercier spécifiquement mesdames Proulx et Béliveau, les sténotypistes de ces audiences, parce que je les connais depuis longtemps vu qu'elles sont souvent là, et que vraiment, pour moi en tout cas, l'instrument de travail qui me permet de présenter des mémoires étoffés, ce sont les transcriptions très claires, très limpides, très faciles de consultation, et très complètes qu'elles nous produisent.

1330

Je voudrais quand même par ailleurs souligner un point d'une procédure un peu déficiente, me semble-t-il, dans le système actuel, celui de la réponse aux questions posées par

1335

Internet. Il me semble que ces réponses, je constate quant à moi que ces réponses, elles sont difficiles à trouver. Elles ne sont pas annoncées clairement, on ne sait pas si elles interviennent à un moment qu'on pourrait prévoir repérer d'avance, il faut comme chercher à l'aveugle.

1340

Et un élément, notamment, c'est qu'elles ne sont pas identifiées, on n'identifie pas les personnes qui ont posé les questions auxquelles on répond, alors que lorsqu'on intervient en personne, notre nom est cité, et du point de vue pratico pratique, pour se retrouver dans les transcriptions, c'est par le nom des personnes qui parlent qu'on se débrouille le mieux.

1345

Donc il me semble qu'il y a de la place à de l'amélioration.

Quant au sujet lui-même, pour nous, le point de départ de tout ce qui est en cause ici, le point de départ, c'est le plan d'Hydro-Québec, le Plan d'exploration pétrole et gaz 2002-2010, sorti par Hydro-Québec en août 2002, plan qui s'appuie sur un mandat reçu du gouvernement, plus exactement sollicité par Hydro-Québec de la part du gouvernement. On est donc en face d'Hydro-Québec, c'est une institution publique, qui agit en vertu d'un mandat de notre gouvernement. On n'est pas devant un projet de promoteur privé, en quelque sens que ce soit.

1350

Or, ce plan est un plan de longue durée, est un plan qui voudrait couvrir tout le territoire, estuaire, golfe et terres riveraines, et un plan orienté très clairement vers un développement industriel espéré de grande envergure.

1355

Les levés sismiques, quant à eux, ne sont considérés qu'en tant que première étape, ils ne sont qu'à considérer d'ailleurs, mais sont également considérés par Hydro-Québec dans son plan, et c'est ça qui importe ici, qu'en tant que première étape de la recherche de potentiel gazier et pétrolier exploitable.

1360

Je remarque d'ailleurs, parce que c'est assez original comme situation, que c'est d'autant plus évidemment le cas, qu'il s'agit bien de cela dans l'intention d'Hydro-Québec, qu'Hydro-Québec considère les levés sismiques comme pouvant être, stratégiquement, l'amorce d'un processus politique d'entente fédérale-provinciale permettant enfin de procéder à de l'exploitation, de l'exploration et de l'exploitation gazières et pétrolières dans le golfe. Donc c'est de cela qu'il s'agit, du plan d'Hydro-Québec.

1365

Or, un plan comme celui-là, c'est quelque chose de totalement nouveau au Québec, c'est potentiellement très gros. C'est surtout inconnu, et c'est quelque chose qui peut interférer avec des usages et des activités importantes déjà en place.

1370

Quant à la conjoncture, ce plan se présente au moment où le Québec élabore sa politique énergétique. On annonce notamment une consultation publique sur le sujet, cet automne. C'est également le moment de l'élaboration de la politique de gestion intégrée du Saint-Laurent, que nous avons enfin obtenue dans la Politique de l'eau; politique de gestion intégrée qui est également en élaboration, monsieur Mulcair, ministre de l'Environnement, il y a

1375

1380 quinze (15) jours, nous a clairement annoncé qu'il y aurait cet automne également une consultation sur ce projet de gestion intégrée, et donc nous sommes en plein dedans. Et le plan d'Hydro-Québec touche, est un plan d'exploration dans le Saint-Laurent.

1385 Donc selon nous, ce plan doit être d'abord évalué, et il doit être évalué dans le cadre ou après la mise en place de ces deux (2) politiques que je viens de noter, de mentionner, il doit être évalué en fonction des impacts environnementaux, sociaux et économiques de sa mise en œuvre et de la mise en œuvre du développement industriel sur lequel cette exploration peut déboucher.

1390 Il doit, selon nous, être évalué selon une évaluation de type stratégique, c'est-à-dire, encore qu'une définition d'évaluation stratégique est en ce moment encore difficile à énoncer de façon tout à fait précise, mais je dirais, moi, une évaluation stratégique est une évaluation faite à partir de la prise en considération d'ordre général seulement des grands secteurs qui peuvent être touchés par ce que l'on évalue.

1395 Je voudrais ici ajouter quelque chose qui n'est pas dans le mémoire écrit, et que m'a inspiré justement la transcription d'un échange très intéressant que vous avez eu à Rimouski je crois, ou peut-être aux Îles, cet échange sur l'évaluation stratégique. Et sans vouloir du tout le résumer, je conclurai par une proposition à son sujet, c'est que moi, je vois trois (3) évaluations stratégiques, trois (3) types d'évaluation stratégique possibles:

1400 Une évaluation qui serait avant tout environnementale. Si on veut s'orienter vers une évaluation stratégique avant tout environnementale du plan d'Hydro-Québec, elle doit porter, selon moi, sur tout le golfe du Saint-Laurent, au nom de l'unité écosystémique de l'ensemble du golfe, comme d'ailleurs ça a été suggéré dans votre échange.

1405 Si on veut faire une évaluation avant tout économique et sociale, là alors, elle devrait plutôt porter sur tous les usages québécois faits du golfe: le récréotourisme, la pêche, le développement régional.

1410 Et enfin, si on voulait faire une évaluation avant tout énergétique, en liaison par exemple avec l'élaboration de la politique de l'énergie, c'est tout le programme pétrolier d'Hydro-Québec, marin et terrestre, me semble-t-il, qu'il faudrait évaluer.

1415 Donc c'est pour enrichir un peu la réflexion sur ce que peut être l'évaluation stratégique dans ce cas-ci que je faisais part de ceci qui me paraît intéressant.

1420 Une dernière dimension de la façon dont le problème se pose, c'est qu'au Québec, il y a une totale, enfin non, ne disons pas totale, il y a une absence d'instruments légaux pour l'évaluation environnementale de projets gaziers ou pétroliers. Ça a été abondamment développé dans la première partie. Et là aussi, je demanderais, comme je crois le mémoire en parle, mais de façon très passagère, enfin c'est une question que j'ai posée par Internet à

1425 laquelle on m'a répondu en me référant à ce que le rapport des experts dit, et qui justement me paraissait insuffisant, je souhaiterais, puisque vous nous disiez que votre enquête continue, que vous éclairiez par une étude historique des inscriptions successives qui ont été faites à la liste des projets assujettis à la procédure des impacts de la Loi sur la qualité de l'environnement, pourquoi ces projets-là n'ont jamais été inscrits.

1430 Vous vous souvenez sans doute, il y a un peu moins d'une dizaine d'années, on a enfin, dans le milieu environnemental, en tout cas on a considéré qu'on avait enfin réussi à faire inscrire un certain nombre de projets industriels dans cette liste, projets qui avaient été omis jusqu'alors, il me paraît incompréhensible qu'on donne mandat à Hydro-Québec, selon les termes de la ministre de l'époque, de préparer un plan de développement gazier et pétrolier du Québec, en milieu marin en particulier, qu'on demande cela à Hydro-Québec et qu'en même temps, on n'en profite pas pour dire, et évidemment, on va inscrire ce type de projet à la liste des projets soumis à la procédure d'évaluation d'impacts.

1440 Il y a bien sûr la réglementation fédérale en la matière. Mais c'est tout à fait insuffisant en ce qui nous concerne ici, parce qu'elle ne s'applique pas, la fédérale, là où la juridiction du Québec est clairement reconnue, et que d'autre part, il serait pas acceptable qu'elle soit appliquée, cette réglementation fédérale, appliquée unilatéralement là où le Québec revendique avoir juridiction, mais où le fédéral ne reconnaît pas cette revendication.

1445 Et dans cette ligne-là, j'ajouterais aussi une autre note au mémoire écrit, c'est que bien sûr, tout converge vers l'espérance, enfin vers l'idée d'en arriver à une entente fédérale-provinciale sur ce que l'on fait dans le golfe du Saint-Laurent. Et on a parlé des offices fédéraux-provinciaux, de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse, tout en disant, ce n'est peut-être pas la formule qui conviendrait au Québec.

1450 Je suggérerais ici d'explorer la possibilité d'utiliser justement cette préparation dans laquelle on est d'une politique de gestion intégrée du Saint-Laurent. Vous savez sans doute que cette gestion intégrée est en préparation dans le cadre notamment d'un comité intergouvernemental qui regroupe plusieurs ministères provinciaux et plusieurs ministères fédéraux dont ceux qui étaient d'ailleurs à la table de ces audiences.

1455 Et cette gestion intégrée est également préparée en liaison avec la nouvelle phase du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 qu'on espère voir aboutir un jour.

1460 Et donc il y a là, la gestion intégrée du Saint-Laurent se prépare dans le cadre de ce qui a été la meilleure réussite en matière de collaboration fédérale-provinciale depuis quinze (15) ans. Alors je me dis, on est en plein dans ce sujet-là, le golfe du Saint-Laurent, puisque justement on se dispute sur qui est qui là-dedans. La meilleure solution c'est de dire, on a juridiction tous les deux (2), c'est encore la façon la plus simple. En tout cas c'est ce qu'on fait dans la pratique, on dit, on ne regarde pas les problèmes juridiques et on s'entend de façon opérationnelle pour travailler ensemble.

1465

1470 Eh bien, je suggérerais que vous creusiez la question, est-ce que ça ne vaudrait pas la peine de recommander à ce comité de préparation de la gestion intégrée du Saint-Laurent d'y intégrer la gestion intégrée des projets éventuels d'exploitation, d'exploration et donc concrètement, l'évaluation du plan d'Hydro-Québec dans la mesure, bien sûr, où ce plan est encore sur la table puisqu'on n'en entend plus parler depuis le changement de gouvernement.

1475 En conclusion, il apparaît que la question des enjeux environnementaux liés à d'éventuels projets de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent se présente donc de façon telle que les avenues à privilégier, dans une perspective de développement durable, avenues, rappelons-le, souhaitées explicitement par le ministre de l'Environnement, que ces avenues s'imposent comme devant être les suivantes:

1480 Avant, et je dis bien avant, de considérer d'éventuels projets de levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, le gouvernement du Québec devrait:

Premièrement, adopter sa politique énergétique, tel qu'envisagé pour prochainement;

1485 Deuxièmement, établir et mettre en place la gestion intégrée du Saint-Laurent annoncée par la Politique de l'eau en cours de gestation;

Troisièmement, assujettir les projets d'exploration et d'exploitation gazières et pétrolières en milieu marin à la Procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

1490 Quatrièmement, clarifier, avec le gouvernement fédéral, les questions de juridiction sur le golfe du Saint-Laurent et ses écosystèmes et ses ressources tel, au moins, que ces questions se posent en liaison avec les évaluations à faire de tout programme, plan ou projet éventuel en matière gazière et pétrolière;

1495 Et enfin, en cinquièmement, soumettre le Plan d'exploration pétrole et gaz naturel d'Hydro-Québec 2002-2010 à une évaluation stratégique des impacts que sa mise en œuvre pourrait avoir aux plans environnemental, social et économique.

1500 Je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous vous remercions pour votre témoignage.

1505 Maintenant par souci d'équilibre, je vais laisser la première question à mon collègue de gauche, tout à l'heure j'ai laissé mon collègue de droite à deux (2) reprises.

1510 Mais tout d'abord, je voudrais apporter une précision, tout à l'heure vous avez mentionné, au début, d'entrée de jeu, dans votre mémoire, là, la question d'Internet, effectivement, c'est le genre de questions que nous nous étions posées, la Commission, à savoir est-ce qu'on devait nommer ou pas les gens, est-ce qu'il y a des moments plus propices pour, disons, présenter les questions qui nous étaient envoyées par Internet. Donc c'est le genre de questions que nous nous sommes posées, bien entendu, nous allons faire un post mortem de l'expérience.

1515 Je crois que, fondamentalement, elle a été positive parce qu'à plusieurs reprises nous avons beaucoup de gens qui étaient branchés sur Internet, donc plusieurs dizaines de personnes à la fois, nous avons eu plusieurs questions qui nous ont été posées. Dans les mémoires que nous avons reçus jusqu'à maintenant, des gens font référence, là, justement à la possibilité qu'ils ont eue de pouvoir suivre, à ce moment-là, disons, soit à Sept-Îles ou à Rimouski ou aux Îles-de-la-Madeleine, donc des gens qui n'étaient pas disons à Rimouski, bien, ont pu suivre ce qui se passait à Rimouski.

1525 Alors les gens font référence à l'outil, à l'intérieur de leurs mémoires. Donc on voit qu'il y a des choses positives et, bien entendu, nous sommes ouverts et intéressés aussi à avoir des suggestions, pour voir de quelle façon on pourrait améliorer le système, et ça aussi, pour le suggérer, un genre de cadre opérationnel pour d'autres commissions qui pourraient être intéressées pour diverses raisons, à utiliser le même médium.

1530 Alors soyez assuré que nous allons prendre très sérieusement vos remarques et suggestions et on va en tenir compte dans notre post mortem de l'exercice.

Alors maintenant, je laisse la parole à mon collègue.

1535 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Oui, monsieur Stainier, merci d'abord pour vos bons mots, pour le travail qui se fait ici.

1540 J'avais deux (2) questions, en fait. La première concerne votre énoncé concernant l'adoption de la politique énergétique. Je me demandais, dans votre esprit, est-ce qu'il serait donc possible, si j'ai bien compris, d'adopter une telle politique sans nécessairement connaître le potentiel gazier et pétrolier du golfe du Saint-Laurent.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1545 Sans connaître son potentiel, oui, puisqu'il s'agirait justement de définir si le Québec veut, en 2004, ouvrir un potentiel gazier et pétrolier à son usage.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1550

Est-ce qu'une politique énergétique ne vise pas à essayer d'établir tout d'abord quelles sont les différentes options et leur valeur relative?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1555

Oui, sauf que - je ne suis pas familier dans les processus d'élaboration des politiques - je pense que des politiques, on est toujours en mesure d'en élaborer à même des réflexions et des études faites à court terme, à moyen terme et que ces politiques, qu'on doit pas attendre d'avoir toutes les connaissances dans tous les domaines touchés par la politique.

1560

Bien prenons l'exemple facile pour nous ici au Québec, est-ce qu'une politique énergétique centrée sur le développement hydroélectrique a attendu d'avoir le dernier mot sur toutes les ressources hydroélectriques possibles au Québec? Je n'étais pas là quand ça s'est fait, je crois, mais je suis sûr que ce n'est pas le cas. On s'est lancé dans l'hydroélectrique sur la base d'une évaluation déjà sérieuse peut-être, certainement je veux dire, mais non pas complète.

1565

Ici, ce serait le rôle d'une politique, pourquoi moi je trouve important et que nous trouvons - parce que tout ceci a été partagé avec notre conseil d'administration, vous comprenez, je parle à la première personne.

1570

Mais l'intérêt justement d'élaborer, de réfléchir à ceci dans le cas d'une politique énergétique, c'est justement de pouvoir placer la préoccupation qu'on peut avoir de bien connaître notre potentiel et, éventuellement, d'orienter l'économie vers l'exploitation de ce potentiel dans le cadre, dans un complet global, qui est justement le cadre dans lequel notre société d'aujourd'hui réfléchit à l'énergie, en termes justement de privilège à donner aux énergies renouvelables et d'abandon progressif des énergies non renouvelables.

1575

Alors il me semble qu'il y a moyen de réfléchir à ça, sans savoir déjà combien de millions de barils il y a là, en dessous, me semble.

1580

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Donc on aurait une connaissance déjà suffisante de la capacité, sinon du potentiel pour quand même déjà le mettre en perspective, d'après ce que vous me dites?

1585

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Non, ce n'est pas ce que je dis, parce que je crois qu'on n'a pas assez de connaissances, là. C'est ce que je comprends des lectures et de ce qui a été dit au cours des audiences.

1590



Mais que, ne serait-ce qu'en raison de ce ça représente comme activité économique industrielle et donc sociale et environnementale que de faire une exploration suffisamment poussée de ces potentiels.

1595

Rien que le budget d'Hydro-Québec, Hydro-Québec est prêt à mettre trois cent cinquante millions (350 M\$) là-dedans, on parle d'un milliard virgule quatre (1,4 G\$) de retombées, ce sont des chiffres énormes, ce sont des choses dans lesquelles on ne se lance pas sans avoir des raisons politiques approuvées par la communauté de le faire.

1600

Donc il faut d'abord décider si on veut mettre beaucoup d'argent, beaucoup d'énergie, beaucoup d'options politiques sur un développement gazier et pétrolier éventuel avant de se lancer dans l'exploration.

1605

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Ma deuxième question, c'était concernant la gestion intégrée du Saint-Laurent.

1610

Vous dites, il faudrait que le fédéral s'entende avec le Québec, mais vous avez indiqué qu'il fallait considérer l'ensemble du golfe. À ce moment-là, est-ce que vous pensez qu'on devrait aussi intégrer, dans les partenaires à la discussion, les autres riverains, si on peut dire, de l'ensemble du golfe qui sont Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard?

1615

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Le plus simple, c'est que je vous réponde non parce que, tel que c'est parti, le point de départ, c'est la Politique de l'eau. Et la Politique de l'eau est une politique québécoise qui ne fait pas de lien particulier ni avec les Grands Lacs, sauf là où nous en dépendons, ni avec, je crois, ce qui est au-delà du golfe. Donc c'est vraiment une politique provinciale à laquelle le fédéral s'associe.

1620

1625

Et je ne suis pas assez au courant parce que justement, le problème ne s'était pas posé jusqu'à présent de: est-ce que les partenaires fédéraux de la préparation de la gestion intégrée suggèrent que lorsqu'on en est rendu au golfe, on considère l'ensemble du golfe. Probablement qu'ils se trouvent en terrain tellement miné, là, puisqu'on a vu que le golfe, les provinces se le sont partagées, mais le fédéral ne reconnaît pas ce partage.

1630

Mais c'est vrai, je crois, c'est que je disais que, pour une évaluation proprement environnementale, d'ailleurs c'est vous autres qui l'avez dit ou qui l'avez entendu, ça n'a pas de bons sens d'étudier un morceau du golfe seulement.

Alors comment s'en tirer. Je pense qu'une gestion intégrée, c'est un peu de l'ordre aussi de l'évaluation stratégique, là, on est dans les généralités. Alors des généralités sur le

1635 golfe, c'est les mêmes généralités qu'on dirait sur une partie du golfe ou sur l'ensemble du golfe. Il me semble qu'il faudrait pas se créer de problème inutilement. Il y a moyen de ne pas avoir le problème que vous soulevez.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1640  
Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1645  
Monsieur Stainier, votre présentation a été particulièrement efficace, me permettant de cocher mes réponses, vos réponses à mes questions avant même de les poser. Il m'en reste peut-être juste une (1) ou deux (2), mais c'est vraiment juste pour être certain de ma compréhension et explorer un peu plus Les Amis de la vallée du Saint-Laurent.

1650  
Au point 29, paragraphe 29 de votre mémoire, vous dites:

"Soumettre le Plan d'exploration pétrole et gaz naturel d'Hydro-Québec d'août 2002 à une évaluation stratégique."

1655  
Donc j'ai beaucoup aimé, vous avez précisé un peu ce que vous entendiez par évaluation stratégique.

1660  
Mais ici, plus précisément, ce plan-là, jusqu'à maintenant, dans la perception de la Commission et, monsieur le Président, vous me corrigez si je suis dans le tort, il est à toutes fins utiles périmé, dans le sens qu'il est mis plus qu'en veilleuse, il est pratiquement retranché.

1665  
Est-ce que je dois lire cette recommandation comme soumettant tout éventuel plan d'exploration, qu'il vienne d'Hydro-Québec ou d'une autre société ou entreprise, à une évaluation de nature stratégique?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1670  
Oui. En ce sens-ci que les levés sismiques qui sont l'objet officiel de cette audience, les levés sismiques ne valent la peine d'être étudiés à un plan politique comme celui auquel on se trouve et non pas à un plan strictement scientifique, que en tant que préparants de l'exploitation pétrolière.

1675  
Alors ou bien nous faisons tous ici un exercice purement académique qui n'aura plus aucun intérêt une fois qu'il sera terminé ou bien, et c'est ma lecture à moi, nous mettons en place la façon dont la population et le gouvernement, ou en tout cas disons la population et les institutions du Québec se positionnent dès maintenant au cas où, dans l'éventualité que

l'exploitation pétrolière redevienne un projet du Québec. On aura une très grande longueur d'avance grâce à ces audiences-ci, me semble-t-il.

1680

L'autre chose que je veux dire en réponse, c'est que l'évaluation stratégique, nous sommes très nombreux à la revendiquer, en tous domaines, avec l'idée qu'elle est spécialement nécessaire et elle devrait être inscrite dans les lois et règlements du Québec, de façon à pouvoir être appliquée systématiquement, non seulement aux projets, mais aux programmes, aux plans, et même aux politiques.

1685

On a eu, heureusement, la Politique de l'eau est sortie d'une enquête, non pas d'une évaluation stratégique mais générique, la forêt, les matières résiduelles, la production porcine. Alors c'est en ce sens-là que je dis, mettons en place la conviction bien ancrée au Québec que, quand on voudra parler de pétrole, on doit en parler de façon stratégique et globale.

1690

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Et toujours dans la même recommandation, encore une question d'éclaircissement, vous parlez du plan d'exploration.

1695

J'imagine que vous voulez dire le plan d'exploration et d'exploitation ou bien vous faites vraiment, vous jugez vraiment important une évaluation stratégique du plan d'exploration?

1700

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Dans le paragraphe 29, comme vous dites, il s'agit du plan d'exploration parce que, ça c'est une réalité, on a cent vingt (120) pages, là, qui s'intitulent Projet d'exploration. Et Hydro-Québec, elle, a sorti ça en août 2002 et, en novembre a dit, bon, vous avez mon plan, maintenant donnez-moi l'autorisation d'y aller.

1705

Et c'est là que je dis, ça n'a aucun bon sens. Hydro-Québec, fidèle à elle-même, fonce sans s'occuper de nous. Ce plan-là ne peut être mis en œuvre que lorsqu'il aura été évalué stratégiquement et cette évaluation stratégique ne pourra intervenir que lorsqu'on aura une politique énergétique et une gestion intégrée.

1710

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Dans votre énoncé 25, vous parlez "d'adopter une politique énergétique tel qu'envisagé pour prochainement".

1715

Et est-ce que Les Amis de la vallée du Saint-Laurent, lors des différentes représentations qu'ils ont faites en regard de l'énergie au Québec, avaient parlé, à ce niveau-là, de l'évaluation stratégique de la politique énergétique?

1720

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Non, parce qu'elle n'a été annoncée quand même qu'assez récemment. Monsieur Charest a annoncé ça, je crois, c'est l'été dernier ou au printemps...

1725

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Oui, je parlais, je pensais plutôt à tout autre type de projets qui touchaient directement l'énergie par exemple, et qui laissaient annoncer de votre part, ou de la part des Amis, l'importance d'aller vers une politique énergétique.

1730

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Oui, mais là, on remonte à monsieur Ciaccia, ça veut dire...

1735

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

C'est loin.

1740

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

C'est la politique précédente, du début des années quatre-vingt-dix, je crois.

1745

Et puisque vous en parlez, j'en profite pour signaler que c'est dans cette politique-là que monsieur Ciaccia, sous l'impulsion que nous avons entre autres donnée, a décidé qu'il n'y aurait plus de traversée aérienne électrique du Saint-Laurent.

1750

Ça fait partie de la politique du Québec, c'est l'acquis le plus précieux d'ailleurs des Amis de la vallée du Saint-Laurent, c'est d'avoir obtenu que jamais plus il n'y aura de pylônes dans le fleuve Saint-Laurent. Et ça vient de là. Mais à ce moment-là, on ne parlait absolument pas de pétrole.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1755

Non, et on parlait très peu d'évaluation stratégique en 1989-90, là.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Je crois, oui.

1760

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

C'est plus dans les années plus récentes.

1765 Dans les modifications à apporter au cadre légal québécois, juste une question avant, préalable, dans la situation du golfe actuellement, il y a la loi canadienne, il y a la Loi sur les océans qui sont en vigueur au niveau fédéral.

1770 Est-ce que vous considérez actuellement que l'arsenal légal fédéral permet une bonne protection de l'environnement du golfe?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1775 Oui, oui. Sauf que je suis Québécois et j'estime que le Québec a raison de dire qu'il a juridiction sur le golfe et que donc, on ne peut pas prendre une décision sur le golfe sans lui. Et donc c'est insuffisant, même si techniquement elle est très bonne.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1780 Parfait. Donc ça m'amène aux questions qui touchent les modifications éventuelles québécoises.

1785 Vous parlez d'assujettir les projets d'exploration et d'exploitation gazières, pétrolières en milieu marin à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement québécois.

Donc j'imagine que vous le voyez ajouté au Règlement sur l'évaluation des impacts à l'article 2 traditionnel, au même titre que sont actuellement les programmes d'arrosage ou les programmes de dragage.

1790 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

C'est ça, oui. C'est la liste, ce qu'on appelle la liste...

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1795 Des projets assujettis.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1800 ... émise par règlement, dans laquelle il y a des gros trous, là.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

1805 Dans le rapport du Comité d'experts, il y avait une autre ouverture qui était celle de modifier le Règlement sur - j'ai beaucoup de difficulté à dire la séquence de ce règlement - les

hydrocarbures et autres. Dans votre mémoire, vous avez pas été vers une modification sur le Règlement des hydrocarbures, pourquoi?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1810

Bien, on nous a dit qu'il y avait un nouveau règlement, un projet de règlement qui intègre certaines considérations environnementales, c'est ce que j'ai compris, et que ce règlement est bloqué par le manque d'entente, justement entre le fédéral et le provincial. C'est ce que j'en ai compris. Mais disons, c'est pas ça la raison pour nous.

1815

C'est que, nous nous sentons beaucoup plus à l'aise avec ce qui émane du ministère de l'Environnement et ce qui est pris en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement parce que nous sommes toujours très déçus de la façon dont le ministère des Ressources naturelles du Québec étudie n'importe quelle question.

1820

Je veux faire exception en cela, parce que je veux pas qu'on me comprenne mal, j'ai énormément apprécié la façon dont le ministère nous a éclairés au cours de cette audience-ci. Mais de façon générale, là, le milieu environnemental ne rencontre que des déceptions avec les Ressources naturelles et donc, c'est pas de leur côté qu'on veut voir, qu'on veut tellement voir des instruments juridiques, parce qu'on est sûr qu'ils nous satisferont pas.

1825

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

1830

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais dans le cas par exemple des levés sismiques, lorsque vous dites "assujettir des projets d'exploration et d'exploitation", vous incluez les levés sismiques?

1835

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Oui, oui.

1840

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tous les levés sismiques?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1845

Les levés sismiques, pour nous, c'est la première étape d'un projet d'exploration. C'est la première étape de l'exploration.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1850

Donc l'assujettir à une étude d'impact sur l'environnement en bonne et due forme, là, comme on connaît?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1855

Oui, oui, nous n'accepterions pas que le Québec fasse des levés sismiques dans le golfe maintenant.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1860

OK, très bien.

L'autre aspect, effectivement, c'était bon, lorsqu'on a un mandat, on se concentre beaucoup sur disons l'objet, le mandat lui-même et des fois, ça va même au-delà, des fois on dit l'arbre nous cache la forêt, mais des fois même l'écorce va nous cacher l'arbre. C'est bon, je trouve, que vous avez fait un rappel sur la Politique de l'eau, donc effectivement, là, on s'aperçoit que c'est un sujet quand même qui est d'actualité, la question de la gestion intégrée du Saint-Laurent.

1865

1870

Et d'ailleurs, quand j'ai lu votre mémoire, bien, je suis retourné voir la Politique de l'eau, pour me remettre dans le bain, effectivement bon, c'était la recommandation numéro 15 qui portait sur une gestion intégrée du Saint-Laurent, là. Je voulais voir qu'est-ce qu'on prévoyait à l'époque et effectivement, on s'aperçoit qu'il y a une préoccupation. On parle du bassin versant, des cours d'eau qui se dirigent vers le Saint-Laurent, on parle du Saint-Laurent, donc on parle de l'estuaire mais antiluvial, de l'estuaire maritime, mais on parle également du golfe.

1875

Alors j'ai essayé de voir parce qu'effectivement, à l'audience, il a été question par exemple, même Pêches et Océans a mentionné, et monsieur Gilbert va être ici tout à l'heure, il pourra me corriger, là, si j'ai dit une imprécision, mais Pêches et Océans mentionnait entre autres qu'il y avait des discussions pour que ce soit la même entité de Pêches et Océans, une seule entité au lieu de trois (3) présentement, qui gère le golfe du Saint-Laurent. Parce que ce que j'ai compris, c'est que Pêches et Océans section Terre-Neuve gère une portion du golfe; et il y avait aussi Pêches et Océans basé en Nouvelle-Écosse qui gérait une autre partie du golfe qui était située, à ce moment-là, autour de l'Île-du-Prince-Édouard et, disons, de l'île du Cap-Breton et Nouveau-Brunswick; et il y avait Pêches et Océans notamment basé à l'Institut Maurice-Lamontagne, qui faisait de la gestion dans le golfe Saint-Laurent.

1880

1885

1890

Donc inévitablement, même avec des partenaires fédéraux, on peut se retrouver avec une problématique qui est gestion du Saint-Laurent qui est linéaire, on prend ce qui arrive des Grands Lacs et on descend vers le golfe, mais après ça, il y a au-delà du golfe mais qui est limitrophe à la partie québécoise du golfe.

1895 Et la question que je me posais, dans une optique comme ça, bon, vous avez été clair, vous donnez priorité, si j'ai bien compris, à mettre en place la gestion intégrée québécoise du Saint-Laurent. Mais une fois qu'on aurait mis en place ou qu'on aura mis, parce que les intentions sont claires effectivement, cette gestion-là, est-ce que le prochain geste n'est pas d'aller voir maintenant du côté des partenaires qui sont limitrophes, pour essayer d'établir au moins un mécanisme de discussion pour faire de la vraie gestion intégrée, non seulement du Saint-Laurent, mais du golfe au complet?

1900 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1905 Sûrement, sûrement, sauf que pour un organisme comme le nôtre, par exemple, nous ne soupçonnions pas cette problématique-là. Vous vous rappelez peut-être, la première question que je vous ai posée, c'est: c'est quoi cette fameuse Proclamation royale qui nous embête tellement. On nous a envoyé ça dans les jambes sans jamais pouvoir nous dire de quoi il s'agissait.

1910 Maintenant les choses sont tellement plus claires pour moi, mais on a découvert qu'il y avait la Proclamation royale, mais on a découvert qu'il y avait le partage de 1964 entre provinces, qu'il y avait des cartes où il y avait des frontières à l'intérieur même du golfe.

Pour nous, en tout cas, c'est tout à fait nouveau et moi, ça me pousse à dire, il faut qu'on aille vers une prise en considération de l'ensemble du golfe.

1915 On n'était ni pour ni contre auparavant, on ne pensait même pas que le problème se posait. Et ça, je dois dire, c'est une des dimensions de la gestion intégrée du Saint-Laurent. Le Saint-Laurent au Québec, c'est d'abord le Saint-Laurent eau douce et estuaire.

1920 Même dans le milieu environnemental, on a eu, jusqu'à récemment en tout cas, de la misère à prendre en considération jusqu'aux Îles, jusqu'à la Basse-Côte-Nord. Mais les choses avancent et un dossier comme celui-ci va certainement aider le milieu environnemental québécois à mieux considérer l'ensemble du golfe.

1925 Et là, je crois que je l'ai dit tout à l'heure, mais ça marche tellement bien entre le fédéral et le provincial dans le plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 qu'il faudrait vraiment prendre ce véhicule-là pour traiter les choses comme elles doivent l'être, c'est-à-dire globalement en fonction des écosystèmes et pas en fonction des frontières administratives.

1930 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

Monsieur Locat.



1935 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

J'aurais une dernière question, quelle serait la position des Amis de la vallée du Saint-Laurent vis-à-vis un projet qui utiliserait des outils semblables, mais à des fins de recherche scientifique pour comprendre, disons, la géologie, le substratum rocheux?

1940

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Un projet semblable aux...

1945

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Bien je veux dire, les mêmes genres d'outils, de levés sismiques, mais nécessairement pas la même intensité parce qu'on parle pas d'exploration très détaillée. Mais on parle quand même de recherche scientifique.

1950

Quelle serait la position dans ce cas-là?

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

1955

Notre proposition serait très probablement, parce qu'on y a un peu réfléchi dans ce sens-là, on fait pas exactement de la même façon, ce serait de dire, nous, on fait confiance à ceux d'entre nous qui connaissent la question et, concrètement, le problème se poserait aujourd'hui, nous on dirait au GREMM, on vous appuie. On vous demandera de nous expliquer les choses, là, pour qu'on n'appuie pas les choses à l'aveugle, mais on s'en remet à vous.

1960

On est au plan scientifique. La biologie, nous, on ne la connaît pas spécialement plus qu'autre chose, mais on veut être un organisme de citoyens qui réagissent à l'intérêt public, qui réagissent à ce qui est d'intérêt public.

1965

Et sans entrer dans des choses trop techniques, parce que - alors si on est amené à se dire, ça vaudrait la peine pour le Québec d'avoir un bon bilan scientifique des fonds marins, des fonds sous-marins du golfe, on va aller voir auprès de ceux qui connaissent le golfe du point de vue environnemental, est-ce que ça vaut la peine, est-ce que ça ne risque pas de faire plus de tort que de bien.

1970

Mais notre position serait d'appuyer ceux qui savent.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1975

Alors monsieur Stainier, nous vous remercions pour votre mémoire.

**PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Merci.

1980

---

**PÊCHES ET OCÉANS CANADA**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons maintenant inviter des représentants de Pêches et Océans Canada à venir prendre place à la table d'intervenants. Bon, il y a effectivement trois (3) chaises, donc on nous disait qu'il y avait trois (3) personnes de Pêches et Océans. Alors on a de la place pour tout le monde.

1990

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Alors monsieur le Président, en réponse peut-être à votre commentaire ou à une référence d'une question à laquelle j'avais apportée une réponse lors de la première série d'audiences, en fait, le projet ou l'harmonisation des trois (3) entités du ministère des Pêches et Océans auxquelles vous faites référence dans la gestion intégrée du golfe Saint-Laurent, en fait on parle ici du programme de gestion intégrée du golfe Saint-Laurent, ce qu'on appelle communément au MPO, le projet GIGSL, qui vise à intégrer un peu les différentes activités que le MPO fait dans ces différentes régions qui ont des juridictions dans le golfe Saint-Laurent, afin d'en arriver à un programme de gestion plus intégrée de l'ensemble de l'écosystème du golfe du Saint-Laurent, donc qui implique les régions du Québec du MPO du golfe, qui inclut le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard et également la région de Terre-Neuve qui gère une partie des eaux du golfe qui sont situées sur sa côte ouest.

1995

2000

2005

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie pour la précision.

2010

Alors madame Mageau, madame Camille Mageau, donc, nous avons monsieur Sylvain Paradis et monsieur Michel Gilbert, ce soir. Alors je vous laisse la parole madame Mageau.

**PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

2015

Merci, monsieur le Président, messieurs les Commissaires et messieurs, dames qui sont dans la salle. D'abord je voudrais vous remercier d'avoir accepté de nous permettre de nous adresser au sujet des initiatives du ministère des Pêches et Océans relatives aux questions liées aux relevés sismiques.

2020 Sylvain, comme vous l'avez dit, Sylvain, Michel et moi allons vous présenter différentes perspectives des initiatives du ministère. Sylvain fera le point sur les initiatives nationales qui sont entreprises par le secteur des sciences du MPO, non seulement celles qui sont directement reliées à la question des relevés sismiques, mais aussi il vous présentera les grandes orientations de nos travaux de recherche sur le pétrole et le gaz. Et Michel, sans  
2025 doute, apportera certaines précisions au sujet de nouvelles initiatives que nous entreprenons dans le ministère.

Pour ma part, moi, je vais vous entretenir au sujet de la démarche du gouvernement fédéral par rapport à la gestion des océans et aussi sur la proposition de réglementation dont on a fait mention récemment, pour régir les activités sismiques dans une aire marine. Et non  
2030 seulement les relevés sismiques qui sont associés à l'exploration pétrolière et gazière, mais aussi aux relevés sismiques qui sont associés à la recherche scientifique. Donc nous ne faisons pas de distinction.

L'exploitation pétrolière et gazière est une question qui touche toutes les régions côtières au Canada, pas seulement le Québec, et c'est une question qui est très importante pour le gouvernement fédéral. Puisque plusieurs industries comme la pêche, le transport, le tourisme dépendent des océans, il est important d'essayer de minimiser les conflits qui peuvent  
2035 exister entre les utilisateurs des différents espaces marins. Il est aussi très important d'essayer de maintenir la qualité ou la santé des écosystèmes marins.  
2040

Alors comme pour toute autre industrie, l'exploitation pétrolière et gazière doit être envisagée dans le contexte global de gestion des océans et le gouvernement du Canada s'est engagé à établir un régime moderne de gestion des océans. Il a pris certaines mesures assez  
2045 importantes à cette fin.

Donc en 97, en 1997, nous nous sommes dotés d'une loi, la Loi des océans, et cette loi établit les bases de régime assez moderne pour la gestion des océans. C'est une gestion qui cherche à promouvoir le développement économique tout en tenant compte de la santé des écosystèmes et aussi le désir des communautés qui sont étroitement liées aux océans.  
2050

La loi prévoit la mise en œuvre du cadre de gestion par le biais d'initiatives régionales. Donc elle prévoit certains programmes dont le développement des plans de gestion intégrée pour toutes les eaux qui se trouvent, les eaux marines au Canada, et aussi elle prévoit des mesures de protection, telle que la désignation des zones de protection marine encore dans les  
2055 eaux marines. Et aussi, finalement, elle prévoit l'établissement d'objectifs et des règlements pour le maintien de la qualité du milieu marin.

Deux (2) autres composantes de cette grande approche du fédéral, il y a la Stratégie sur les océans qui a été adoptée en 2002 et c'est effectivement la grande politique, ce qui encadre toutes les politiques du gouvernement du Canada vis-à-vis les océans. Et aussi, récemment, le 2 février en 2004, le discours du Trône du nouveau gouvernement indiquait que nous nous  
2060

2065 engagions à développer un plan d'action non seulement pour le fédéral, mais que nous allions aller rejoindre les provinces et les autres intervenants pour essayer de faire une meilleure coordination de nos activités dans le milieu marin.

2070 Alors le régime de gestion, bien, quels en sont les éléments clés, comment est-ce si moderne. D'abord, il faut préciser que le maintien de la santé des océans est crucial. C'est l'élément de base qui régit toute la Stratégie des océans.

2075 Reconnaissant cela, le gouvernement fédéral est déterminé à adopter des mesures, un, pour assurer la conservation et la protection des ressources biologiques et des habitats marins vulnérables et, en deuxième lieu, d'établir des normes, des directives fondées sur la science pour gérer les activités de l'industrie. Ce sont des normes qui nous permettront d'atteindre des objectifs relatifs à la qualité et la santé du milieu marin.

2080 Encore, ça va être comme une répétition, une rengaine, mais c'est vraiment, on essaie de préciser que l'élément de base, c'est de maintenir la santé de l'écosystème marin et si nous pouvons atteindre cet objectif-là, le découlement, où il peut découler des bénéfices écologiques, des bénéfices sociaux, des bénéfices économiques aussi.

2085 Ce que je voudrais préciser aussi, c'est que le régime de gestion est basé sur la collaboration. Donc cela reconnaît que pour être efficace, tout régime de gestion des océans doit comprendre une collaboration non seulement avec tous les organismes fédéraux, mais aussi avec les provinces, avec les territoires, avec tout niveau, tout palier de gouvernement que ce soit un gouvernement régional, local ou que ce soit un gouvernement reconnu selon des revendications territoriales.

2090 Aussi, étant donné le fait que nous partageons certaines eaux, nos eaux sont adjacentes avec d'autres nations, qu'il faut qu'il y ait une collaboration étroite avec les différents gouvernements, surtout sur les questions de préoccupations communes comme les invasions d'espèces exotiques.

2095 La troisième coopération qui est clé, il s'agit d'une coopération avec l'utilisateur, les utilisateurs des ressources au sein de la population et aussi avec l'industrie à l'égard des intérêts qui les touchent de près. Alors c'est encore tous ceux qui seraient affectés par les décisions, qui ont mot à dire, qui ont des renseignements qui pourraient aider à la prise de décision, sont impliqués.

2100 Alors pour présenter un petit peu ce dont Sylvain va vous parler, je voudrais faire un rappel des premières séances, lorsqu'on a eu les premières séances de votre Bureau d'audiences publiques, certaines préoccupations ont été exprimées par les intervenants.

2105 Ce sont des préoccupations qui sont semblables à celles qui ont été récemment soulevées sur la côte Ouest, lors de l'examen par un comité d'experts, un comité d'examen

semblable au vôtre, et aussi les mêmes préoccupations ont été soulevées dans la région du Cap-Breton tout récemment, et aussi par certains autres projets.

2110 Alors notamment, il y avait les effets possibles sur la vie marine causés par le bruit des sondages sismiques transmis dans la colonne d'eau;

2115 Deuxième préoccupation majeure, c'était l'étendue et la propagation des signaux sismiques dans les régions comme le Saint-Laurent, où il y a des caractéristiques océanographiques qui pourraient augmenter ou atténuer la distance de transmission des zones de pression créées par les sondages sismiques;

Ensuite, bien, le besoin d'établir ou de reconnaître des normes ou des mesures requises pour gérer les activités de façon à minimiser les risques sur l'environnement;

2120 Et enfin, c'était l'identification des aires sensibles, je crois, plus particulièrement, par rapport aux mammifères marins; certainement d'après les interventions de ce soir, ça semble être encore une préoccupation assez majeure.

2125 Alors c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à comparaître devant le Bureau des audiences publiques, parce que le ministère des Pêches et Océans a déjà entrepris des travaux que, nous croyons, pourront être d'intérêt au BAPE.

2130 Michel, je crois, allait peut-être – Sylvain, d'accord. Maintenant c'est Sylvain, je cède maintenant la parole à Sylvain qui va vous faire un profil des initiatives du secteur des océans qui se portent encore sur les deux (2) grands dossiers.

**PAR M. SYLVAIN PARADIS:**

2135 En accord avec les grandes politiques scientifiques du gouvernement fédéral, on a un programme scientifique basé sur deux (2) piliers, le pilier qu'on appelle les avis scientifiques pour supporter la réglementation et les politiques, et le volet de recherche plus fondamentale qui sert, lui, à soutenir les activités d'avis qui sont élaborés. Alors je vais commencer du côté des avis puis terminer avec le programme de recherche globale du ministère.

2140 Avant même l'annonce des activités du BAPE, une décision avait été prise qu'une revue exhaustive des impacts du sismique sur les espèces aquatiques allait être entreprise et, pour ce faire, on a fait une revue très globale et l'industrie a accepté de nous fournir toute une série de rapports de littérature grise qui nous permettrait d'avoir davantage accès à des documents et, dans le cadre de ces revues-là, ces documents-là sont évalués pour leur qualité scientifique et  
2145 soumis à un comité de pairs pour revue globale.

On a ensuite contracté, d'une firme indépendante, toute une revue des activités de gestion sur les effets du bruit dans les autorités internationales. Alors il y a toute une revue de

2150 littérature sur les impacts de mitigation ou d'atténuation qui a été faite à travers le monde, quelles sont les politiques en place, les règlements, les recommandations d'atténuation.

2155 Ensuite, suite aux caractéristiques particulières du golfe du Saint-Laurent, une recommandation avait été faite de faire une étude des modèles d'acoustique, des différents modèles de propagation du son, parce que les modèles qui étaient souvent utilisés faisaient pas référence aux caractéristiques particulières. Alors la revue mentionnait les dimensions à retenir dans les modèles utilisés, et les différents types d'environnement dans lequel ces modèles-là devraient être appliqués.

2160 Tous ces documents-là ont été fournis et nous sommes actuellement dans un processus de revue par les pairs, et je vais en parler un peu plus à venir.

2165 L'idée, c'est que tout l'exercice est fondé sur l'idée de fournir des recommandations scientifiques au secteur de la gestion des océans. Parce que le ministère a une perspective duale: la science est faite dans un secteur, de manière à assurer une sorte d'indépendance des activités scientifiques, puis les avis sont fournis dans les secteurs de gestion, afin que les questions politiques soient appliquées, les questions d'ordre économique, social, soient par la suite appliquées aux dimensions plus biologiques des évaluations.

2170 Les documents qui sont sous revue cette semaine sont les impacts liés sur les poissons adultes et juvéniles, les œufs, les larves, le zooplancton, la physiologie et le comportement des mammifères marins, les invertébrés, notamment les animaux benthiques et tous ceux qui les construisent, les crabes, les homards et autres espèces, là. Et un dernier papier a été fourni sur les impacts pour les tortues de mer, alors qui doivent être retenues.

2175 J'aimerais mentionner que la revue sur les mammifères marins se veut une revue préliminaire; considérant les investissements que les Américains sont en train de faire actuellement, nous avons pris une décision de revoir les documents américains dans le contexte canadien aussitôt que ces documents-là deviendront disponibles.

2180 La raison pour laquelle on a décidé de faire une revue préliminaire, c'est à cause de l'urgence de cette question-là un peu partout au Canada, non seulement au Québec mais dans d'autres secteurs. Et aussi par le fait que les dates de tombée des documents américains semblent être repoussées progressivement avec le temps, alors on voulait se permettre au moins d'avoir un document de base pour réagir.

2185 Chacun des documents de travail a pour effet de regarder les preuves et les évidences directes et indirectes des effets sur les différentes espèces qui ont été mentionnées; regarder les effets en fonction des profondeurs, des distances, des caractéristiques océanographiques; regarder la gravité des effets, les discussions qui sont en cours regardent la mortalité, regardent  
2190 les effets de modifications physiologiques, les impacts de reproduction, les impacts sur les

comportements de même que les impacts sur les prises. Les effets de déplacement qui vont avoir un effet sur les pêcheries.

2195 Tout ça est mis dans un contexte où on regarde aussi quelles sont les mesures d'atténuation qu'ils pourraient utiliser pour réduire ou éliminer les effets et leurs efficacités. Alors non seulement on regarde ce qui est en place, mais quelle est l'information scientifique qui nous permet de croire que ces procédures-là ont un impact réel sur la mitigation ou l'atténuation.

2200 Toutes ces revues-là ont pour effet de regarder aux impacts sur la population, par exemple une étude sur le crabe avait démontré qu'à proximité des canons à air, il y avait de la mortalité, sauf qu'on peut pas appliquer l'effet de mortalité à proximité. Il y a toute une population dans un bassin plus large, avec une dispersion du son. Alors l'idée, c'est de regarder les impacts qui sont retenus, puis voir comment ils peuvent être généralisés à l'ensemble de la population et non seulement à un individu en particulier dans le cadre général de la revue.

2210 Ensuite, on regarde les risques relatifs comparés aux risques absolus. Alors on ne fait pas que regarder les impacts là-dessus, on regarde à d'autres types d'activités et les impacts populationnels qui peuvent être mis en cause.

2215 Dans le cadre de la revue scientifique du gouvernement fédéral, il a été retenu la nécessité de s'assurer qu'il y a une revue par les pairs, non seulement à l'intérieur du ministère et par la communauté scientifique, mais aussi par d'autres types d'intervenants.

2220 Et cette semaine, dans le cadre des revues des papiers dont je suis en train de parler, nous avons des universitaires, nous avons des gens de l'industrie, des gens du ministère et différents experts internationaux qui ont été invités à se joindre à nous pour réviser les avis et assurer la conformité scientifique des documents.

Et l'idée, c'est vraiment de renseigner sur les normes recommandées, les meilleures mesures d'atténuation, les conditions d'application, et tout ce qui va avec ce processus.

2225 Je veux dire actuellement, ce matin, dans une des sessions, on a fait les tortues ce matin, et on faisait les invertébrés, on a fait les poissons hier, on a fait les larves. On a repoussé les mammifères marins plus tard en semaine, parce que certains experts internationaux étaient à Washington, dans le cadre d'une autre séance sur l'impact des activités du transport marin et alors là, tout le monde se dirige ici, à Ottawa, là, dans les prochains jours.

2230 Il y a aussi la revue, les deux (2) papiers sur les modèles de propagation et les mesures d'atténuation, alors c'est un agenda assez chargé pour la semaine. Et vendredi, c'est l'idée de formuler des conclusions générales sur chacun des papiers et de recommander aux auteurs les modifications nécessaires par rapport aux discussions qui ont eu lieu.

2235 J'aimerais maintenant passer au programme de recherche du ministère. Afin d'assurer  
une coordination nationale, le ministère a créé un Centre de recherche environnementale sur le  
pétrole et le gaz extracôtiers qu'on appelle le GREPGE, ce qui s'appelle en anglais COOGER,  
c'est le nom que les gens connaissent le mieux. Et l'idée, c'était d'identifier les besoins en  
recherche et développement et d'assurer l'obtention des fonds coordonnés avec l'industrie et  
les autres partenaires.

2240 Il y a toute l'idée d'une coordination nationale, par exemple, dans le cadre de l'étude sur  
le crabe au Cap-Breton, notre équipe de Terre-Neuve travaille actuellement avec l'équipe de  
Moncton sur cette étude-là. Dans le cas du "gully" ou le goulet, c'était l'équipe de Terre-Neuve,  
du golfe et de l'Institut Maurice-Lamontagne.

2245 Alors il y a vraiment toute une intégration du programme de recherche. On a beaucoup  
de chercheurs sur la côte Ouest aussi qui collaborent aux activités. Alors il y avait vraiment un  
exercice de coordination nationale qui était nécessaire.

2250 Ensuite, il y a cette idée-là d'avoir un appui scientifique aux clients internes, aux  
partenaires de recherche externes et d'assurer une protection de l'environnement très globale.  
Alors tous les partenaires sont invités dans les processus. Il y a la promotion, la collaboration  
scientifique avec d'autres pays, comme je mentionnais, nous avons des chercheurs  
internationaux qui ont été invités dans le cadre de nos revues.

2255 Et ce que j'aimerais faire, maintenant, c'est mentionner certains des grands axes de  
recherche qui ont été identifiés. C'est assez clair, à ce moment-ci, que les activités reliées aux  
levés sismiques sont prioritaires, l'appel a été très clair, là, il y a plusieurs demandes pour faire  
des levés sismiques un peu partout au pays, alors c'est vraiment là-dessus qu'on a concentré  
nos ressources à ce moment-ci.

2260 Mais on a un programme plus global qui va regarder aux effets sur les sondages  
sismiques, l'identification des habitats fragiles, les débris dus au forage, les eaux de production,  
l'évaluation des effets liés aux déversements de pétrole, là, particulièrement dans les conditions  
canadiennes où on a la formation des glaces, les effets de déversements dans les glaces, et  
tout au cours de la saison.

2270 J'aimerais passer la parole à mon collègue Michel Gilbert. Relatif à l'identification des  
habitats fragiles, je pense que c'est quelque chose qui a été largement mentionné ce soir, et je  
pense que le ministère a reçu votre appel de manière favorable et nous nous attendons à  
débuter les travaux sur l'identification des zones critiques, et je vais demander à Michel de vous  
expliquer notre plan de travail.



**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2275

Monsieur le Président, lors de la première partie des audiences publiques, il y a énormément de questions qui ont été soulevées en ce qui a trait à la cartographie ou à une cartographie des habitats critiques, ou des zones sensibles, ou des aires importantes de concentrations de mammifères marins dans le golfe du Saint-Laurent, comme étant un outil important pour la gestion des activités sismiques dans l'estuaire et le golfe.

2280

Il avait été demandé à Pêches et Océans, à savoir si Pêches et Océans avait commencé à travailler à cette cartographie-là. La réponse avait été non. Et à savoir si Pêches et Océans était en mesure de fournir un document qui expliquait un peu la démarche qu'il faudrait suivre pour en arriver avec une telle cartographie, incluant les échéanciers. Et Pêches et Océans a fourni une réponse à cet égard, je crois que c'est le document DB28 qui a été déposé, puis qui est disponible sur Internet.

2285

2290

Ce que je voudrais simplement dire suite au dépôt de ce document-là, c'est qu'après un exercice de planification budgétaire à Pêches et Océans, il y a probablement, vraisemblablement des budgets qui vont être alloués pour débiter cette cartographie-là cette année même, en 2004-2005.

2295

Essentiellement, le plan qui va être suivi pour développer cette cartographie-là va correspondre, grosso modo, à ce qui était décrit dans le document qui a été déposé au BAPE, c'est-à-dire que c'est une cartographie qui va être fondée, d'une part, sur toute l'information disponible au MPO, et à l'externe, et dans la littérature sur les inventaires, la distribution, l'abondance des mammifères marins dans l'estuaires et le golfe, à différentes périodes de l'année.

2300

Mais c'est également une cartographie aussi qui va être fondée sur l'aspect de l'importance de ces zones-là pour l'alimentation des mammifères marins, donc on parle ici de considérations océanographiques. Donc cette cartographie-là va tenter d'intégrer des facteurs qui touchent l'océanographie physique du golfe Saint-Laurent, des facteurs qui influencent l'accumulation de nourriture à certains endroits précis qui semblent correspondre à des zones de concentrations importantes.

2305

2310

On va essayer, également, essayer d'intégrer des considérations qui touchent l'abondance due au plancton, qui est la ressource principale de la plupart des espèces qui fréquentent l'estuaire et le golfe. Également aussi, sur de l'information qu'on a de disponible sur la distribution des poissons pélagiques qui constituent aussi une autre partie de la ressource alimentaire des mammifères marins.

2315

Puis également aussi, sur un modèle physique qui a été développé tridimensionnel pour l'hydrodynamique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Et on va essayer d'utiliser des efforts qui sont en cours pour faire un couplage physique-biologique avec ce modèle-là, pour

essayer de cartographier certaines zones pour lesquelles peut-être on n'avait pas suffisamment d'information empirique, donc ramassée sur le terrain, qui nous permettrait d'en arriver avec une cartographie adéquate.

2320

Bien sûr, cet exercice-là va dépendre énormément de la disponibilité des données. On ne peut pas garantir, à ce moment précis, que cette cartographie-là va être complète. Essentiellement, elle va dépendre beaucoup beaucoup des informations disponibles puis de la correspondance de ces informations-là avec les résultats de la modélisation.

2325

Donc, ce qu'on espère d'en arriver, c'est avec une cartographie du moins des habitats les plus importants, pour lesquels on a le plus d'information, et peut-être avec des pistes de solutions ou les manques d'information à combler pour cartographier les zones pour lesquelles on n'a pas suffisamment d'information.

2330

C'est un exercice qui va suivre un processus scientifique rigoureux, tel qu'expliqué dans le document. Donc on va suivre à peu près le même principe qui est utilisé dans l'approche des documents sur les impacts des relevés sismiques sur les ressources, tels qu'ils ont été décrits par monsieur Paradis.

2335

Donc on parle essentiellement d'un travail scientifique de colliger l'information des bases de données, effectuer des analyses statistiques sur une base de structure spatiale, et d'en arriver plus tard à la cartographie des habitats critiques ou des aires de concentrations importantes, j'aimerais mieux utiliser ce terme-là.

2340

Et cette cartographie-là va être soumise à une revue par les pairs. Donc des scientifiques extérieurs au processus vont examiner les documents, vont fournir des avis, et par la suite, les documents vont être finalisés et publiés vraisemblablement dans une série qui est produite par Pêches et Océans, par le Secrétariat de consultation scientifique du MPO.

2345

Les échéanciers associés à cette cartographie-là sont pas précisés pour l'instant, mais à la lumière du travail qu'il y a à accomplir d'ici au moment où on va en arriver avec une cartographie, on parle d'un exercice qui va s'échelonner sur une période vraisemblablement d'environ dix-huit (18) mois.

2350

Et ce qui est visé actuellement, c'est d'en arriver avec une cartographie préliminaire qui serait soumise à une revue par les pairs, vraisemblablement à l'hiver 2006, lors d'une revue annuelle par les pairs qui concerne les mammifères marins et qui implique différents chercheurs du MPO et de l'externe.

2355

**PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

Ce que je veux simplement faire, là, c'est de revenir au projet de réglementation pour clore la présentation.

2360 Basé sur la revue des pairs, basé sur l'évaluation des différentes mesures d'atténuation et aussi sur l'identification de l'efficacité et de l'usage dont on peut faire des différents modèles de propagation des sons., le fédéral entreprend d'élaborer des directives, des normes et sous la forme d'un règlement, se servant de l'autorité de la Loi des océans et, en particulier, de l'article qui vise le maintien de la qualité du milieu marin, de la santé du milieu marin.

2365 Alors la raison pour laquelle nous voulons entreprendre cette réglementation, c'est de pouvoir donner un peu plus de clarté et de certitude non seulement à l'industrie du pétrole, mais surtout aux organismes de réglementation, aux autres utilisateurs, puis à la population en ce qui concerne la façon d'effectuer les relevés sismiques, ainsi que le moment, les lieux, les conditions sous lesquelles ces activités devraient se dérouler dans le milieu marin.

2370 L'architecture du règlement, il y a trois (3) composantes effectivement pour le règlement. Dans la mesure où le résultat de la revue des pairs nous le permettra, la réglementation contiendra, pour chacun des grands regroupements biologiques qui a été mentionné par Sylvain, on espère qu'on pourra identifier des normes de bruit fixées à un seuil inférieur à celui qui cause des dommages physiques ou qui a des impacts comportementaux et qui peut avoir des effets sur les niveaux des populations.

2375 Donc par exemple, établir un niveau sonore X à une distance Y qui serait prédit par un modèle pertinent de propagation de sons, qui considère les facteurs de vulnérabilité qui pourraient augmenter l'effet du bruit, c'est-à-dire la profondeur de l'eau dont on a parlé tout à l'heure, les aires d'alimentation, les frayères, les zones de migration, les caractéristiques océanographiques. Je crois que c'est le monsieur du GREMM qui parlait de certaines composantes océanographiques qui pourraient agir, influencer la propagation du son.

2380 L'autre option, ça serait encore de préciser les niveaux sonores à une telle distance, mais qui seraient décelés par des techniques de surveillance acoustiques ou d'autres méthodes de mesure. Donc de ne pas se servir de modèles, mais plutôt de demander aux industries de se servir de méthodes techniques pour essayer de déceler à distance quel serait le son transmis et peut-être auquel les ressources seraient exposées.

2385 La deuxième section de la réglementation viserait les mesures d'atténuation mais qui seraient imposées dans des circonstances particulières. Alors ça ne serait pas à la discrétion de l'industrie, mais plutôt par règlement, certaines mesures seraient imposées.

2390 Donc ce serait utilisé conjointement aux normes, ça serait basé sur la meilleure pratique reconnue à l'échelle mondiale, qui pourrait inclure, et on donne quelques exemples, des observateurs des mammifères marins ou des observateurs de pêche ou même les deux (2) qui ont reçu un entraînement; des procédures et des critères de démarrage progressif et d'arrêt des opérations, lorsqu'il y a des mammifères marins ou d'autres ressources qui pourraient être en péril; des zones à éviter, des périodes de l'année à éviter. Alors c'est encore de documenter et d'imposer certaines mesures.

2405 La troisième composante, c'est celle qui vise une meilleure planification des activités. Ici, nous essayons de cibler l'évaluation des problèmes potentiels qui sont reliés aux impacts cumulatifs et chroniques.

2410 Donc plutôt que d'examiner et de prendre des décisions et de gérer une proposition ou une activité individuelle, on demande aux compagnies, à tous ceux qui ont l'intention d'opérer dans les cours d'eau, de soumettre leur plan d'une façon annuelle pour que l'autorité, que ce soit un Office de l'énergie, que ça soit un Office conjoint fédéral-provincial, que nous regardions l'ensemble de ce qui est prévu pour la région, et basé sur ces données-là, prendre des décisions à savoir ce qui peut aller de l'avant, quelles sont les mesures, quelles sont les conditions temporelles qui devraient s'imposer.

2415 Le processus pour l'élaboration des règlements et leur application. Comme Sylvain le mentionnait, l'examen des pairs doit être conclu cette semaine, l'avis scientifique devrait être prêt au mois de juin.

2420 Nous entreprendrons les consultations avec les autres paliers de gouvernement. Nous sommes en train d'élaborer une ébauche pour pouvoir entamer des discussions avec les différents paliers de gouvernement, afin de discuter des arrangements administratifs possibles, relativement à l'entrée en vigueur.

2425 Monsieur Stainier faisait allusion aux questions juridiques, ce que nous cherchons, c'est d'essayer de solutionner un problème environnemental et on cherche pas à résoudre les questions juridiques. On veut s'entendre pour pouvoir régler une question d'intérêt commun. Donc nous ne voulons pas nous attarder à régler les questions juridiques, mais bien trouver des façons administratives de travailler ensemble pour essayer de solutionner le problème auquel nous faisons face.

2430 Il y aura ensuite la consultation avec le grand public sur le projet de règlement, il y a le processus réglementaire et le processus de consultation normal qui est suivi par le gouvernement fédéral, donc les quatre-vingt-dix (90) jours de consultation, la publication dans la Gazette et tout ça.

2435 Et ensuite, je crois qu'une des choses qui serait révélée à la fin de l'examen des pairs, c'est qu'il y a peut-être des questions scientifiques sur lesquelles il faut continuer de se pencher. Donc ce serait un suivi, une recherche scientifique pour combler une carence d'information, s'il y en a, et aussi de faire une gestion, un monitoring, une surveillance de l'efficacité des règlements pour pouvoir revenir lorsqu'il y aura plus de pain sur la planche pour essayer de peaufiner les règlements, lorsqu'il y aura des données supplémentaires.

2440 Alors voilà ce que nous essayons de faire pour contribuer à la solution.

2445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous vous remercions.

2450 Alors avant de laisser la parole à mon collègue de gauche, j'aurais deux (2) petites questions.

2455 Tantôt, bon, vous venez juste de faire référence à un projet de réglementation, donc qui dériverait de la Loi sur les océans. Est-ce que je dois comprendre que ce règlement-là ferait en sorte qu'un nouveau type de permis serait requis pour faire des levés sismiques. Est-ce que c'est ça que je dois comprendre, à ce moment-là, pour avoir l'intervention ou la poignée, le levier d'action, à ce moment-là, ça serait un nouveau permis, on peut penser?

**PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

2460 C'est, le règlement s'appliquerait à toute activité et si l'activité est gérée par, disons, le ministère des Ressources naturelles, que ce soit provincial ou fédéral, que ce soit l'Office de l'énergie national, c'est à l'autorité qui émet les permis de s'assurer que le permis est en accord avec le règlement. Alors c'est encore...

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, c'est ça, il y aurait des correspondances avec différentes autres réglementations.

2470 Par exemple si on prend, actuellement, bon, il existe un office en Nouvelle-Écosse, donc il y a déjà des références sur les régimes d'autorisation des levés sismiques à l'intérieur de certaines des lois de la Nouvelle-Écosse, il en existe aussi de même à Terre-Neuve, donc il y aurait des références directes à ce moment-là à ces demandes de permis.

**PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

2475 C'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2480 Donc ça serait pas un nouveau permis, mais ça serait une nouvelle modalité, une obligation, pour les offices par exemple, de tenir compte, de respecter ce règlement-là lors de l'émission de leur permis.

2485 Et si j'ai compris exactement, ou que vous avez partiellement répondu, mais je vais quand même mettre l'emphase, donc ça voudrait dire, par exemple, que cette réglementation-là, à l'heure actuelle, disons, parce qu'il n'existe pas d'office au Québec, il y a pas de formule de partage ou conjointe, ça veut dire que dans l'estuaire du Saint-Laurent, à l'ouest de la pointe

2490 ouest de l'île d'Anticosti, pour paraphraser monsieur Stainier lorsqu'il a mentionné la Proclamation royale de 1763, donc ça voudrait dire qu'également, ce que vous envisagez, c'est que vous vous assuriez à ce moment-là qu'un régime, par exemple on parlait de la Loi sur les mines, il y avait un permis qui était requis pour faire des levés sismiques dans l'estuaire, en vertu de la Loi sur les mines, donc le fameux règlement que vous projetez de faire serait rattaché, à ce moment-là, au permis québécois.

2495 C'est ce que je dois comprendre?

**PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

2500 Ça serait la solution idéale.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ce que vous envisagez.

2505 **PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

2510 La loi s'applique à toutes les eaux marines, mais lorsqu'il y a possibilité de travailler étroitement avec une province plutôt que de s'entêter à dire, mon eau- ton eau, on cherche une solution administrative, à voir à ce que le permis puisse s'emboîter ou le règlement puisse être administré par une autre...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2515 Ça pourrait être ponctuel, ça serait une délégation d'administration. Je vous remercie.

Alors je vais laisser la parole à mon collègue.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2520 Oui, bon, deux (2) questions de ma part.

2525 La première serait, vous avez mentionné, juste en toute fin, qu'avec la recherche scientifique, qu'il y aurait aussi certains aspects reliés au contrôle ou la performance des études.

2530 Mais est-ce que vous prévoyez aussi, dans le règlement, qu'il y ait une forme de contrôle ou de registre tenu par ceux qui font les levés comme tels. Indépendamment de la recherche scientifique, un moyen de contrôle de valider jusqu'à quel point, finalement, le protocole proposé par ceux qui voudront faire des levés sismiques a bel et bien été suivi.

**PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

2535 C'est une question que nous examinons, en effet, pour pouvoir que ça soit non seulement une autogestion par l'industrie mais que nous aussi, nous puissions obtenir plus de données parce que, justement, s'il y a une surveillance qui se fait avec les mesures d'atténuation, il y a des renseignements qui peuvent nous être très utiles pour revenir peaufiner, ajuster, s'assurer que nos violons sont bien accordés.

2540 Alors oui, c'est le genre de chose qu'on considère mais encore, c'est pour ça qu'on essaie d'impliquer l'industrie aussi dans le développement de cette réglementation-là pour savoir, eux, que peuvent-ils nous donner, quel genre d'entente peut-on conclure avec eux, pour que ça soit un règlement qui soit gérable.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2545 Question d'éclaircissement, monsieur Gilbert a parlé tout à l'heure, a amené un autre terme, il a commencé par parler des habitats critiques, pour nous dire assez rapidement qu'il préférerait parler d'aires de concentrations importantes.

2550 Est-ce que vous pourriez un peu élaborer sur la raison qui fait en sorte que vous préférez cette terminologie-là.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2555 En fait, peut-être la réponse simple à la question, c'est qu'à l'heure actuelle, au fédéral, je ne crois pas qu'il existe de définition claire de ce qu'on entend par un habitat critique. Et, pour vous donner un exemple, dans le cadre de la Loi sur les espèces en péril, on fait référence aux habitats critiques dans certaines dispositions, mais ce terme-là n'est pas défini comme tel, au sens de la loi.

2560 Et en fait, ce qu'on recherche comme cartographie, dans le golfe du Saint-Laurent, c'est essentiellement basé, ce sont des zones où on sait qu'il y a des concentrations importantes de mammifères marins, à certaines périodes de l'année.

2565 Et compte tenu de l'implication que peut avoir l'utilisation du terme "habitat critique", on préfère parler d'aires de concentrations importantes.

2570 Mais en bout de ligne, ça constitue quand même des aires sensibles où il peut y avoir des concentrations importantes de mammifères marins et qui sont susceptibles d'être affectées de façon peut-être plus importante par des relevés sismiques ou toutes autres activités qui peuvent affecter les mammifères marins.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2575           Donc est-ce que, comme vous aviez laissé entendre, lors de la première phase des audiences publiques, est-ce que ces aires de concentrations importantes auraient des conditions ou un statut qui pourrait être spatio-temporel, c'est-à-dire qui pourrait varier dans l'espace en fonction du temps, ou dans le temps?

2580           **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui, effectivement.

2585           La cartographie, ce qu'on entend par cartographie, c'est une cartographie, moi, j'utiliserais un terme, tridimensionnelle, mais qui n'implique pas la question de profondeur. Donc on parle d'espace-temps, donc une surface qui est circonscrite à l'intérieur d'une échelle de temps particulière ou, dépendant des résultats que pourrait donner l'analyse, qui pourrait être définie pour une année en entier, par exemple. Il faut pas exclure qu'il y a des zones qui peuvent être importantes toute l'année pour les mammifères marins dans le golfe du Saint-Laurent.

2590

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Merci.

2595

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Merci.

2600           Monsieur Gilbert, la cartographie spatio-temporelle, la date prévue pour la sortie de cette cartographie, vous me la rappelez?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2605           En fait, c'est un exercice qui est quand même de longue haleine parce qu'il a beaucoup de sources d'information qu'il faut consulter, il faut colliger des bases de données, les mettre à des formats qui sont communs, et enfin, de les soumettre à certaines analyses assez particulières puis assez complexes.

2610           Donc de façon à faire un travail efficace, qui va essayer de nous fournir la meilleure cartographie possible, à la lumière des informations dont on dispose, on parle d'un échéancier d'environ dix-huit (18) mois.

2615           Donc, à toutes les années, durant la période d'hiver, il y a un exercice à Pêches et Océans qu'on appelle la revue annuelle des mammifères marins, qui rassemble la plupart des



experts sur les mammifères marins, qui font partie du MPO mais quelquefois aussi de l'externe, où il y a des revues qui sont faites sur, par exemple, les inventaires de phoques, les inventaires d'autres espèces de mammifères marins, certains aspects de la biologie. Et ces documents-là sont soumis aux pairs pour une revue, de façon à avoir un exercice rigoureux, scientifique, complet.

2620

Et l'idée, c'est de soumettre cette cartographie-là à cet exercice, étant donné les implications que pourrait avoir la cartographie dans les mesures de gestion éventuelles qui en découleraient.

2625

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Et j'imagine, une fois la cartographie complétée, ça nous amène à peu près août 2006, c'est ça? Dans ce coin-là, septembre 2006? Dix-huit (18) mois, ça commence en janvier...

2630

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

De façon générale, lorsque la cartographie et lorsque les documents préliminaires sont soumis à une revue par les pairs, après la revue par les pairs, dépendant de l'ampleur des commentaires puis des besoins de modification, on parle peut-être de quelques mois souvent pour finaliser les documents.

2635

Après quoi, ils sont publiés dans la série, ce qu'on appelle du Secrétariat canadien de consultation scientifique, qui est un organisme à même Pêches et Océans, centralisé à Ottawa. Et les documents sont publiés dans cette série-là. Et ça constitue les avis scientifiques qui permettent après ça d'adopter des mesures de gestion appropriées.

2640

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

OK. Et une fois que c'est dans cette publication, ça n'a toujours pas une valeur légale. Ça a une valeur de référence.

2645

Est-ce que vous considérez, si vous avez des espaces à statut particulier du type du "gully", aller vers des réglementations spécifiques de zones de protection marine?

2650

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Ce sont des documents qui sont du domaine public, qui ont été soumis à une revue par les pairs.

2655

Je pense que la seule contrainte liée à l'utilisation de ces documents-là, c'est quand on les cite dans des documents scientifiques ou dans d'autres documents, il faut avoir la

permission des auteurs. Mais en soi, ce sont des documents qui sont publics, qui constituent des avis, puis qui peuvent être utilisés à des fins de gestion.

2660

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Oui, ce que je voulais dire, c'est que légal, je voulais le dire dans le sens réglementaire ou permettant de donner un avis juridique.

2665

**PAR M. SYLVAIN PARADIS:**

Oui, si je peux me permettre, en rapport à la perspective duale que je présentais un peu plus tôt, où on a la science qui est séparée du cadre réglementaire et politique, c'est le secteur des sciences qui a décidé d'entreprendre le processus de revue de ces espaces-là.

2670

Lorsque les documents vont sortir, ils vont avoir une valeur reconnue scientifiquement, mais il y aura un processus de réglementation qui devra être appliqué par la suite.

2675

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

OK, jusqu'à ce qu'il y ait le processus de réglementation, j'imagine que ça rajoute encore une année et demie (1 ½), donc on parle de douze (12) à seize (16) mois?

2680

**PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

Si je peux me permettre deux (2) secondes, pas toutes les aires ne seraient nécessairement sujet de...

2685

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Je comprends.

2690

**PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

... règlement. Donc il faut pas dire que parce que l'aire a été identifiée, qu'il va s'ensuivre une ZPM, une zone de protection marine, à la "gully". Donc simplement pour pas laisser cette impression-là.

2695

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Ah, c'était pas mon idée.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2700

C'est de l'information scientifique qui est produite à des fins de gestion.

Maintenant, la gestion qui en découle dépend toujours de ce qu'on va retrouver dans ces documents-là. Donc on ne peut pas présager du devenir ou des conséquences que  
2705 pourraient avoir des documents comme ça sur la réglementation, avant d'en avoir le contenu entre les mains.

**PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

2710

Je posais la question simplement, parce que lorsque j'additionne le temps de la cartographie, le temps qu'il y ait une valeur reconnue par les entreprises d'exploitation pétrolière, éventuellement comme une certaine valeur légale, à moins que de gré à gré, ces espaces soient reconnus pour leur valeur socio-temporelle et que les mesures d'atténuation préconisent l'évitement, donc on peut imaginer - bien là, ça nous amène particulièrement loin.

2715

Ma question était la suivante: est-ce qu'il serait possible, étant donné que déjà vous avez en tête les sites potentiels de plus fort calibre, de déjà reconnaître ces espaces comme étant sous étude et de facto, demander qu'il n'y ait pas de relevés sismiques prévus dans ces espaces, jusqu'à ce que cette étude soit complétée.

2720

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Je vais répondre à la deuxième partie de la question. D'un point de vue scientifique, non c'est pas possible. Parce que si on décide de limiter ou de fournir des avis, par exemple à  
2725 l'Office national de l'énergie dans le cadre d'un projet précis, en lien avec certaines zones critiques, il faut avoir en main une carte qui va nous dire, bien, à cet endroit-là, ou à l'intérieur de cette zone-là, circonscrite, à main levée ou de toutes sortes de façons, on peut pas effectuer de relevés sismiques.

2730

Ce n'est pas l'approche qu'on veut prendre avec cette cartographie-là. On veut une approche scientifique rigoureuse qui nous permette de circonscire avec précision ces zones-là, en intégrant certains facteurs précis, certains critères qui nous permettent d'avoir une cartographie, comme je le disais lors de la première série des audiences, voilà, ce sont les aires importantes de concentration des mammifères marins dans le golfe du Saint-Laurent, ou du moins, certaines de ces aires-là sont présentées sur cette carte-ci ou sur ces cartes-là, en  
2735 tenant compte des différentes périodes de l'année. Et il y a des mesures de gestion qui peuvent être adoptées.

2740

Maintenant, pour en venir à la première question, je ne crois pas qu'avant d'utiliser cet outil-là, lorsque produit et revu par les pairs, qu'il y ait un délai si important pour développer une

réglementation. Parce qu'on parle pas nécessairement développer une réglementation après avoir produit ces documents-là.

2745 Comme par exemple, dans le cas où il y aurait des projets éventuels de relevés  
sismiques qui seraient soumis dans le golfe du Saint-Laurent, une autre fois, pour une autre  
année particulière, si on a déjà en main la revue par les pairs qui est déjà prête et qui nous  
indique la cartographie des mammifères marins telle qu'on la connaît en se basant sur les  
données qu'on a à ce jour, Pêches et Océans peut fournir un avis à l'Office national de  
2750 l'énergie, au cas par cas, différents projets, pour dire: selon notre analyse scientifique, ce sont  
des habitats critiques, voilà, vous les avez de façon générale, le promoteur devrait éviter ces  
zones-là. Ça pourrait être un genre de recommandation qu'on ferait à l'Office national de  
l'énergie.

2755 Donc pour utiliser ces cartes-là à des fins de gestion, on n'a pas nécessairement besoin  
d'une réglementation. Ça peut découler en une réglementation, mais dans les activités de  
gestion courante, soit l'examen de projets de relevés sismiques ou toute autre activité, il y a  
moyen d'utiliser ces outils-là, qui sont des outils scientifiques valides et revus par les pairs, qui  
ont une certaine valeur scientifique adéquate, qui nous permette de les utiliser avec confiance.

2760 **PAR LE COMMISSAIRE ANDRÉ:**

Peut-être, l'avantage principal que je vois à ce que les Américains ont fait en protégeant  
les espaces d'office jusqu'à ce qu'ils démontrent qu'on peut les retirer ou non, lorsqu'ils ont  
adopté leur réglementation, leur loi sur les espèces en péril, l'avantage qu'il y avait, c'est de  
2765 donner un message clair à l'entreprise, ne mettez pas d'énergie dans ces secteurs, secteurs,  
secteurs a priori, parce qu'on sait que l'énergie c'est toujours des coûts élevés, parce qu'ils ont  
un potentiel, ils sont sous étude, en voie éventuelle d'être reconnus ou d'être exclus.

2770 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Mais c'est exactement l'approche qu'on a prise quand on a fourni des avis à l'Office  
national de l'énergie sur les projets d'exploration sismique.

2775 Ultimement, dans un avis en réponse à une série de va-et-vient de réponses du MPO,  
de l'ONE et du promoteur, dans un avis ultime qu'on a fourni à l'Office national de l'énergie, je  
crois que c'est le 26 novembre 2003, oui, on avait mentionné que selon nous, la seule façon de  
limiter les impacts comportementaux des relevés sismiques sur les mammifères marins était  
d'éviter certaines zones particulières qu'on avait identifiées dans le document, peut-être pas de  
façon cartographique, mais des secteurs qu'on avait clairement identifiés textuellement dans le  
2780 golfe.

Entre autres pour les projets de GSI, on parlait du pourtour de la péninsule de Gaspé,  
on parlait de la région du nord-ouest du golfe, détroit de Jacques-Cartier. Puis il y avait le

2785 couloir migratoire qui était présagé comme étant un aspect important durant la période où le promoteur proposait son projet.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2790 Pour revenir, je voudrais bien comprendre. Tout à l'heure, bon, vous avez mentionné, bon monsieur Gilbert, vous parlez, vous venez de l'Institut Maurice-Lamontagne.

2795 Par contre, dans la fiche ici, on a la référence au Centre de recherche environnemental sur le pétrole et le gaz extracôtiers, bon, qui est basé en Nouvelle-Écosse, et on mentionne que les principales orientations de la recherche du Centre, c'est l'identification des habitats fragiles.

Donc ce que vous nous parlez, dans le cas du golfe Saint-Laurent, c'est l'Institut Maurice-Lamontagne ou le CREPGE qui va faire ce travail-là?

**PAR M. SYLVAIN PARADIS:**

2800 Oui, ce qu'il faut comprendre, c'est que COOGER est une sorte d'institut virtuel, où chaque région est représentée sur le "board", et là, les décisions sont prises là. Ce qu'on veut vraiment éviter, c'est la duplication des efforts, une meilleure interaction avec l'entreprise, puis une maximisation des investissements de recherche.

2805 Alors chaque région est responsable de couvrir son territoire, là, dans le cadre de ces évaluations-là, mais il y a du travail inter centres de recherche pour assurer certaines dimensions spécifiques; le fait qu'il y ait une grande expertise sur les invertébrés, à Moncton, devrait pas masquer le fait qu'il y a des activités sur les invertébrés dans le golfe du Saint-Laurent.

2810

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

2815

Et également pour essayer de bien comprendre, bon, la fameuse mécanique, c'est-à-dire l'identification des zones de concentration, comment vous avez dit ça, monsieur, exactement, je veux avoir le terme exact.

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2820

Les aires de concentrations importantes pour les mammifères marins dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

2825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors l'identification des aires de concentrations importantes pour les mammifères marins et le projet de réglementation, on doit considérer que ce sont deux (2) choses distinctes. C'est ça que je dois comprendre?

2830

Parce que ce que j'ai compris, c'est que la réglementation, que le projet de réglementation que vous voulez faire s'appliquerait à la grandeur des eaux territoriales canadiennes, je dois comprendre.

2835

Tandis que là, l'exercice, pour l'instant, de l'identification des aires de concentrations, serait limité au golfe Saint-Laurent ou ça couvrirait aussi la zone, la baie de Fundy...

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2840

L'exercice particulier auquel j'ai fait référence tantôt, monsieur le Président, est un exercice qui est strictement limité à l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, parce qu'on a des enjeux importants entourant les mammifères marins et les relevés sismiques dans cet écosystème-là. Et également parce qu'on croit qu'on a suffisamment d'information à l'heure actuelle pour en arriver avec une certaine cartographie, comme je le disais tantôt, certainement pas complète, mais du moins suffisamment d'information pour en arriver à une cartographie qui pourrait être utile à des fins de gestion pour d'éventuels projets de relevés sismiques ou tout autre projet, de quelque nature qu'il soit, qui pourrait affecter les mammifères marins dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

2845

2850

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pour bien comprendre, l'identification de ces zones-là, de ces aires-là, comment j'arrime ça avec votre projet de réglementation?

2855

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Le projet de cartographie, c'est un exercice qui est strictement scientifique, qui va déboucher en des avis scientifiques et qui pourrait servir à préciser certains aspects de la réglementation à venir, et qui pourrait aussi générer un certain nombre d'amendements, au besoin, selon les résultats que l'étude va donner.

2860

2865

Mais comme je le mentionnais tantôt, puis Camille l'a bien mentionné, c'est qu'on ne peut pas présager du devenir légal ou réglementaire des résultats qui viendraient de cette cartographie-là. Il faut attendre de voir qu'est-ce qu'on va avoir entre nos mains, qui est scientifiquement acceptable, avant de prendre des mesures de gestion qui s'imposent, compte tenu des informations qu'on a.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2870 Une petite question technique, le fameux modèle hydrodynamique du golfe, monsieur Gilbert, ou j'imagine, il est à l'Institut Lamontagne, Maurice-Lamontagne, ce modèle-là?

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2875 Oui, c'est un modèle qui a été développé à l'Institut Maurice-Lamontagne, par le docteur François Saucier qui est maintenant titulaire d'une chaire du MPO à l'Institut des Sciences de la mer à l'Université du Québec à Rimouski.

2880 Donc le modèle, essentiellement, les serveurs qui font tourner le modèle, comme on utilise bien le terme dans le jargon, est basé à l'Institut Maurice-Lamontagne. Mais il y a des ramifications effectivement à l'Institut des Sciences de la mer, il y a des ramifications avec tous les experts qui ont été impliqués et qui ont fourni de l'information nécessaire à la création du modèle.

2885 Mais essentiellement, le pôle, si on veut, central du modèle est sur les serveurs de l'Institut Maurice-Lamontagne à l'heure actuelle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2890 C'est un vrai modèle tridimensionnel, ça ou...

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

2895 C'est un modèle tridimensionnel hydrodynamique qui est capable de reproduire les conditions de circulation, de stratification, de régime de santé et température, basé sur des données empiriques générées par des différents appareils de mesure.

2900 C'est un modèle qui est, parce que j'en ai vu des résultats de comparaison avec des données ramassées sur le terrain, qui est extrêmement efficace, qui a permis entre autres de développer certains atlas de courants à l'embouchure du Saguenay, qui est un milieu très très complexe au niveau de l'hydrodynamique, puis qui a permis de générer certains courants en fonction des marées puis de conditions de vents, qui sont extrêmement utiles par exemple pour la navigation de plaisance.

2905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si je comprends bien, donc il utilise des équations physiques mais il doit utiliser des réservoirs aussi, donc il doit avoir stratifié, de façon limitée, un certain nombre...

2910 **PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui,oui. Si, je me souviens plus, le pas vertical est de quelques mètres, j'ai pas ces précisions-là entre les mains, mais certainement que c'est un modèle qui a un pas vertical assez étroit et qui utilise une grille, si je me souviens bien, une grille horizontale d'environ cinq  
2915 kilomètres par cinq kilomètres (5 km X 5 km).

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc sa résolution horizontale, cinq par cinq (5 km X 5 km).  
2920

**PAR M. MICHEL GILBERT:**

Oui, mais c'est des informations qui pourraient être facilement obtenues soit dans la littérature scientifique ou auprès du chercheur en question, parce que je crois qu'il y a déjà des  
2925 publications qui ont été faites au sujet du modèle, qui décrivent très très bien le modèle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Je posais des petites questions pour essayer de le comprendre.  
2930

Oui, monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

J'aurais deux (2) questions encore.  
2935

Une sur le règlement. Il y a des activités, bon, on a indiqué que peut-être on pourrait être prêt d'ici un (1) an ou deux (2), si de nouvelles activités de levés sismiques devaient être proposées pour le golfe et l'estuaire.  
2940

Par contre, qu'en est-il des activités qui sont déjà en cours ou qui sont dans le moulin, si je puis dire, sur la côte est, à Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse ou sur la partie non québécoise du golfe; est-ce que celles-là, on leur demande d'attendre un petit peu pour que le règlement soit prêt ou si on les laisse aller?  
2945

C'est quoi la planification de gestion, si on veut, de la partie transitoire ou de l'actuelle, jusqu'à la mise en place d'un règlement?

**PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

On ne demande pas de retarder, mais c'est la raison pour laquelle nous avons déjà entrepris les pourparlers avec justement les deux (2) Offices, pour Terre-Neuve et pour la  
2950



2955 Nouvelle-Écosse, leur indiquant la direction dans laquelle nous nous dirigeons, les encourageant avec leur – parce que la façon dont eux gèrent les relevés sismiques, c'est qu'il y a des directives qui sont données, qui n'ont pas la force sur des règlements, donc ce sont des directives qui sont données aux industries.

2960 Et ce que nous essayons de les convaincre de faire, c'est de prendre un pas dans la direction où nous, nous allons, pour que nous nous rejoignons, que l'industrie qui est active dans cette région-là commence à emboîter le pas déjà, sachant que c'est la direction dans laquelle nous nous dirigeons.

2965 Sachant qu'il risque d'y avoir des modifications, au cours de la rédaction, clairement on a l'intention de faire la consultation et d'améliorer le projet, suite aux consultations. Mais sachant que nous voulons augmenter les mesures d'atténuation, nous voulons changer la planification pour qu'on ait une vue d'ensemble de ce qui est planifié dans un écosystème, plutôt que d'y aller, bien, premier arrivé, premier servi.

2970 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Deuxième question assez rapide, vous parlez de milieux marins, bon je sais bien qu'il y a des juridictions et il y a des études, mais les eaux douces comme les Grands Lacs, est-ce que, vu qu'on parle de recherche scientifique et non pas strictement d'exploration pétrolière et de gaz, là, est-ce que les territoires comme les Grands Lacs pourraient aussi être soumis à la même réglementation?

2980 **PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

Non, l'autorité de la Loi des océans est limitée aux zones marines.

2985 Ce qu'il faudrait faire, puis justement, on commence à étudier la possibilité de faire peut-être une réglementation qui pourrait s'appliquer de par la Loi des pêches, mais c'est en tout début, ce qu'on veut faire, c'est d'essayer de cerner le problème immédiat, qui se passe sur toutes les côtes, et puis ensuite, approfondir avec les milieux d'eau douce.

Mais première approche, c'est marin.

2990 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Merci.

2995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous vous remercions de votre présentation. Alors je vous souhaite une bonne soirée.

**PAR Mme CAMILLE MAGEAU:**

Merci.

3000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors ceci va mettre fin à la séance de ce soir. Alors nous allons reprendre avec l'audition des mémoires et présentation des mémoires demain après-midi à compter de treize heures (13 h), ici même.

3005

Alors entre temps, je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous invite à venir assister demain, à la poursuite des audiences. Merci.

3010

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 MAI 2004 À TREIZE HEURES (13 H)

---

3015

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3020

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.